

Une troisième dose s'impose ?

Sauf que l'on n'a toujours pas réglé le problème des inégalités vaccinales



Pages 5 et 6

Chambres professionnelles
Défis et enjeux
d'un scrutin dans une
conjoncture particulière



Page 2

L'attrait de
l'Hexagone confirmé
Les Marocains au Top
ten des demandeurs de
la nationalité française



Page 3

Augmentation des
réserves du FMI
Quel intérêt pour le Maroc ?



Page 11

La surprenante traversée
de l'Atlantique du
couscous marocain

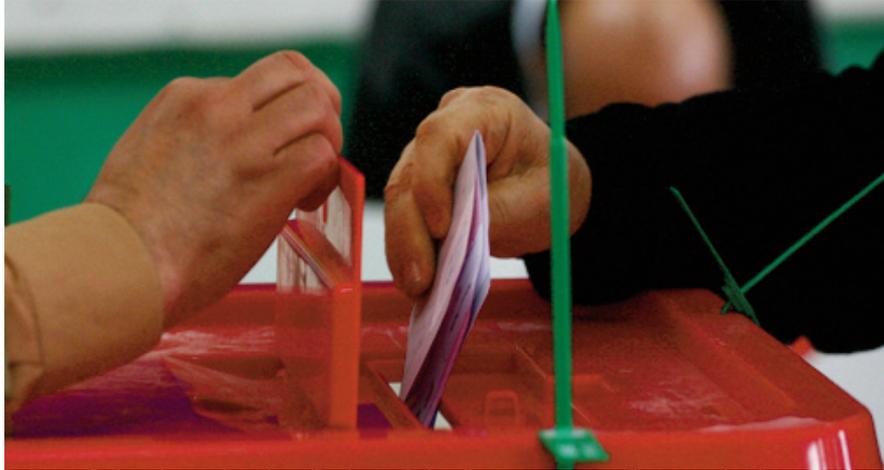


Page 12

Chambres professionnelles

Défis et enjeux d'un scrutin dans une conjoncture particulière

Actualité



Les élections des membres des Chambres professionnelles, prévues ce vendredi, portent une multitude d'enjeux et de défis gravitant essentiellement autour du renforcement du rôle de ces instances dans l'accompagnement du développement économique et la promotion professionnelle dans le Royaume.

Ces échéances, en perspective desquelles 12.383 candidatures ont été déposées pour pourvoir 2.230 sièges, devraient asseoir une nouvelle vision propre à faire de ces entités un véritable levier d'investissement et un partenaire au service de l'intérêt général en matière de développement économique, de par leur statut d'interlocuteur direct des autorités publiques, des services administratifs et des collectivités territoriales dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

De ce fait, l'enjeu inhérent à ce scrutin se rapporte intrinsèquement à leur mise à niveau pour qu'ils puissent s'acquitter de leur rôle économique d'incitation à l'investissement, à la production de la richesse et à la création d'emplois et contribuer, somme toute, à la réalisation de projets d'investissement sur les plans régional et national. S'y ajoute l'accomplissement d'une mission de premier plan, celle de la médiation professionnelle.

A ce propos, l'académicien et politologue Mohamed Boudden a relevé que l'élection des membres des Chambres professionnelles est une étape "importante" pour faire connaître le rôle que jouent ces entités ainsi que leur contribution aux démarches décisionnelles liées au développement de l'économie locale, régionale et nationale.

Dans une déclaration à la MAP, il a souligné que "l'activation des réformes et la mise à profit des potentialités offertes par le projet de loi relatif aux Chambres professionnelles restent suspendues à l'élection de conseils assurant des rôles organisationnels et représentatifs en mesure de contribuer à la prise de décision liée au développement et à la réalisation de la convergence avec les différents intervenants sur les plans local et national".

Concernant les enjeux des prochaines échéances, le premier, a-t-il analysé, est d'ordre éminemment démocratique car ayant trait au choix démocratique comme constante constitutionnelle au niveau de ces

Chambres professionnelles.

Un autre enjeu se rapporte au développement car les Chambres professionnelles assurent un rôle en matière d'amélioration du climat des affaires de même qu'elles ont des attributions relatives à la création et à la gestion des institutions, des services et des différents chantiers d'intérêt public.

Le troisième enjeu, relève-t-il, a trait aux résultats de l'élection qui donneront lieu à une instance devant choisir les représentants des Chambres professionnelles à la Chambre des conseillers, en plus des membres qui vont les représenter au sein des Conseils de gouvernance, tel le Conseil économique, social et environnemental.

Pour ce qui est du contexte électoral, l'académicien a fait observer qu'il est piqué de nouveautés et d'opportunités, particulièrement après le lancement par S.M le Roi Mohammed VI d'un plan de relance économique et de soutien aux petites et moyennes entreprises, outre la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement et les incidences de la pandémie de Covid-19 sur plusieurs secteurs et métiers.

L'élection des membres des Chambres professionnelles est une étape préparatoire et une antichambre des scrutins communal, régional et législatif, a noté M. Boudden, ajoutant que les indicateurs et curseurs qui en découleraient feront certes l'objet d'une analyse politique mais l'enjeu cardinal demeure foncièrement démocratique, organisationnel et représentatif.

Pour sa part, le professeur de droit constitutionnel et des sciences politiques, Abdelhafid Adminou, a fait remarquer que cette élection revêt une grande importance dans le processus de "renforcement de l'édifice institutionnel représentatif au Maroc", car "constituant un cadre de représentativité permettant d'organiser et d'encadrer les activités professionnelles en plus de veiller à défendre les intérêts des professionnels".

Dans une déclaration similaire, il a soutenu que les Chambres professionnelles représentent un interlocuteur "important" des autorités publiques et du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs programmes et politiques publiques, notant que le rôle consultatif de ces organes permet de les associer à l'élaboration et à l'exécution des différents plans dans nombre de domaines.

D'après lui, les Chambres profession-

nelles ont gagné en importance dans ce contexte pandémique du fait qu'elles ont pris part aux comités de veille économique sur les plans national, régional et local, ce qui a permis d'aplanir plusieurs difficultés inhérentes aux professionnels : sociétés, coopératives et associations.

La Chambre des représentants avait approuvé à l'unanimité, récemment en plénière, le projet de loi n° 11-21 complétant et modifiant la loi n° 9-97 relative au code électoral et à l'organisation de la révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres professionnelles.

Le projet comprenait un amendement important lié à la garantie de la représentation des femmes dans les Chambres professionnelles, en adoptant un mécanisme législatif pour y parvenir, avait souligné le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit.

A cet égard, le projet propose pour les Chambres d'agriculture, de réserver un nombre de sièges exclusivement aux femmes, dont le nombre est limité à deux sièges pour les Chambres où les membres ne dépassent pas les 30, avec une augmentation d'un siège pour 10 membres concernant les Chambres dépassant 30 membres,

sans exclure leur droit de se présenter aux autres sièges.

En ce qui concerne les Chambres de commerce, d'industrie et de services, les Chambres d'artisanat et les chambres de pêche maritime, le projet de loi, poursuit le ministre, préconise que toute liste de candidature soumise ne peut pas comporter trois noms consécutifs de candidats du même sexe, en tenant compte des cas de l'absence des candidats des deux sexes, où les listes de candidature peuvent être soumises sans obéir à la condition précitée, afin de ne pas avoir des sièges ou des circonscriptions électorales professionnelles vacants.

En vue des prochaines élections liées au renouvellement des membres des Chambres professionnelles, le projet prévoit de procéder à une révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres précitées et de déterminer les délais suffisants pour organiser ce processus dans ses différentes étapes, avec renvoi dans celui-ci à un décret fixant les dates et délais associés à ce processus.

Au total, 12.383 candidatures ont été déposées pour pourvoir 2.230 sièges lors de l'élection des membres des Chambres professionnelles prévue le 6 août, soit une moyenne nationale de près de six candidatures pour chaque siège, selon un communiqué du ministre de l'Intérieur.

Les candidatures sont réparties entre les Chambres d'agriculture (2.461 candidatures), soit une moyenne de près de 4 candidatures pour chaque siège, les Chambres de commerce, d'industrie et de services (5.377 candidatures, soit une moyenne de plus de 6 candidatures), les Chambres d'artisanat (4.243 candidatures, soit une moyenne de près de 8 candidatures) et les Chambres des pêches (302 candidatures, soit une moyenne de près de 3 candidatures pour chaque siège), précise le communiqué.

Les candidatures déposées par des femmes sont au nombre de 2.940, réparties entre les Chambres d'agriculture (148), les Chambres de commerce, d'industrie et de services (1.513), les Chambres d'artisanat (1.231) et les Chambres des pêches (48), selon la même source.

Observateurs d'élections La Commission d'accréditation donne son aval à 15 instances supplémentaires

La Commission spéciale d'accréditation des observateurs des élections a accordé, lors de sa quatrième réunion, tenue mercredi à Rabat, son aval à 15 associations et réseaux nationaux supplémentaires.

Cette décision porte à 38 le nombre d'associations et de réseaux nationaux accrédités, souligne un communiqué du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH).

La Commission avait donné, lors de sa troisième réunion, son aval à 23 associations et réseaux nationaux, en plus du CNDH, rappelle le communiqué.

Cette réunion a été également marquée par l'approbation de la procédure d'accréditation des observateurs proposés par les associations, fait-on savoir, ajoutant que l'accent a été mis sur les conditions d'éligibilité à cette mission et sur le respect strict des données à caractère personnel dans le traitement des demandes d'accréditation.

La commission est composée de quatre membres, représentant les autorités gouvernementales chargées de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Coopération et de la Communication, un représentant de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, un représentant de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption et cinq représentants de la société civile représentée au sein du CNDH.

L'attrait de l'Hexagone confirmé



Les Marocains au top ten des demandeurs de la nationalité française



La France continue de charmer les Marocains. En effet, ils ont été 3.862 personnes à déposer une demande de nationalité en 2019 (3.227 hommes et 635 femmes) contre 3.495 en 2018, soit une évolution de 10,5%, a indiqué un rapport de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Notre pays arrive en deuxième place après l'Algérie (4.674 dossiers en 2018 et 5.072 en 2019). En troisième place, on trouve la Tunisie avec 2.354 demandes en 2018 et 2.619 en 2019. Le Maroc figure parmi les 10 premières nationalités représentant plus de 75% des dossiers déposés. Un classement qui reste sensiblement le même depuis plusieurs années.

En effet, la France demeure le premier pays d'accueil des émigrés marocains avec 20.000 personnes arrivant chaque année pour s'y installer. Le profil de cette immigration a toutefois très fortement changé. On est bien loin des contingents de travailleurs non qualifiés des années 1960 et 1970, ces paysans devenant ouvriers en traversant la frontière. Les nouveaux arrivants sont essentiellement des étudiants ou jeunes diplômés à la recherche d'une formation ou encore des personnes qui rejoignent leur conjoint par le biais du regroupement familial.

Thomas Lacroix a indiqué dans l'ouvrage collectif « Maro-

cains de l'extérieur 2017 », que la France accueille aujourd'hui un tiers des Marocains de l'étranger contre 41% en 2001. Cette tendance est amenée à se maintenir dans les années à venir. Seuls 7,3% des immigrés marocains y sont présents depuis moins de 5 ans (contre 31,8% au Canada, plus de 25% en Espagne et en Belgique, 23,8% en Italie ou 22,5% en Grande-Bretagne).

Dans une précédente édition de Libé, Mohamed Charef, directeur de l'Observatoire régional des migrations, espaces et sociétés (ORMES) nous avait expliqué que l'acquisition de nationalités étrangères par les Marocains ne date pas d'aujourd'hui, notamment en Europe. Elle remonte aux années 80 voire avant. En effet, les demandes de nationalité des pays d'accueil ont été très faibles durant les années 60-70, mais elles ont commencé à prendre de l'ampleur avec le regroupement familial, les naissances sur place et la mise en service du visa Schengen. Aujourd'hui, une grande partie des Marocains établis à l'étranger cherchent à acquérir la nationalité du pays d'accueil avant de retourner au Maroc.

Pourquoi un tel engouement pour l'acquisition de nationalités autres que celle marocaine? «Plusieurs motivations expliquent ce choix. Il y a ceux qui acquièrent cette nationalité par la force du droit puisqu'ils sont nés sur le ter-

ritoire du pays d'accueil. Il y a ceux qui sont à la recherche de plus de facilités à leur mobilité et davantage de droits (emploi, santé, éducation des enfants, allocations familiales, pension chômage, etc.).

En résumé, acquérir la nationalité du pays d'accueil octroie une présence et une visibilité dans les pays d'installation », nous a précisé Mohamed Charef. Et de conclure : « Au cours des années 60, les Marocains avaient une image négative de la double nationalité et c'était compréhensible dans le contexte de l'époque marqué par la décolonisation et le débat sur les relations à entretenir avec l'autre (l'Occident). L'acquisition de la nationalité de l'ancienne puissance coloniale de la part des populations provenant des anciennes colonies était considérée comme une trahison. Aujourd'hui, c'est plutôt un droit et ça ne signifie en aucun cas un reniement des racines ».

Sur un autre registre, le document de l'OFII a révélé que les Marocains ont déposé 3.495 dossiers concernant le regroupement familial en 2018 et 3.862 en 2019 (3.227 hommes et 635 femmes), soit une évolution de 10,5%. Le Royaume a encore une fois été précédé par l'Algérie avec 4.674 dossiers déposés en 2018 et 5.072 en 2019, soit une évolution de 8,5% mais il a devancé la Tunisie (2.354 en 2018 et 2.619 en 2019). Thomas Lacroix a précisé dans

son ouvrage que le regroupement familial représente le motif essentiel pour le contingent d'immigrés marocains arrivant en France. « Ce mode d'immigration est une réalité ancienne qui a évolué dès la fin des années 1960. Après la suspension de l'immigration de travail en 1974, il marque l'installation des populations marocaines sur le territoire français et la fin de la migration circulaire de travail. 147.938 femmes sont arrivées entre 1975 et 1985. Cette prépondérance de l'immigration familiale est tout aussi nette aujourd'hui avec plus de la moitié des titres de séjour délivrés (14.827 en 2016, soit 55% de l'ensemble) », a-t-il expliqué. Si l'on se réfère à l'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne, la France est, avec 75% des répondants concernés, de loin, le pays où ce motif est le plus invoqué. Par contraste, ce motif est donné en moyenne par 58% des immigrés marocains résidant dans les pays de l'Union européenne. « La migration marocaine vers la France est donc d'abord suscitée par les liens sociaux transnationaux tissés au fil du temps entre les deux sociétés. Ceci explique pourquoi elle reste relativement peu sensible aux chocs économiques (baisse de 13% des entrées entre 2008 et 2011, à titre de comparaison, l'immigration vers l'Espagne a baissé de 70% sur la même période). Cette interpénétration des sociétés

marocaine et française est accentuée par la dynamique de naturalisation et les naissances franco-marocaines sur le territoire français : les 2/3 des admissions au regroupement familial sont faites au titre du rapprochement avec un conjoint ou des enfants français (9.522 en 2010) », a-t-il indiqué.

Il explique, par ailleurs, que les femmes représentent plus de la moitié des émigrants marocains en France. Elles constituent aujourd'hui 52% des effectifs, mais également 9,5% de l'ensemble des femmes immigrées récemment arrivées en France. Il précise, cependant, qu'il serait erroné de penser que le regroupement familial explique à lui seul cette part croissante de l'immigration féminine. En effet, un nombre significatif de Marocaines viennent en France pour leurs études. Elles étaient 3.179 en 2016, soit un quart des immigrantes. «Par contraste, l'immigration de travail, qui composait le gros des flux d'immigration jusque dans les années 1970, est aujourd'hui marginale. Elle correspond à 10% des titres accordés actuellement (2.672 en 2016) et 14% des Marocains vivant en France disent avoir immigré pour ce motif (enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne). Il faut toutefois nuancer ce constat en intégrant les flux de travailleurs saisonniers », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

La CNDP se saisit de l'affaire des allégations sur de supposées actions d'atteinte à la vie privée

La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) a annoncé mercredi qu'elle se saisissait du sujet relatif aux allégations sur de supposées actions d'intrusion et d'atteinte à la vie privée sur des appareils téléphoniques.

"Suite à la publication, par plusieurs supports de la presse internationale, d'al-

légations faisant état de supposées actions d'intrusion et d'atteinte à la vie privée sur des appareils téléphoniques, tout en portant des accusations directes visant des autorités publiques et des institutions nationales, la CNDP annonce qu'elle se saisit du sujet", a indiqué la Commission dans un communiqué.

A ce titre, la CNDP procédera à l'exa-

men des différentes allégations avancées par lesdits supports de presse, évaluera la teneur et le caractère fondé des arguments qui les sous-tendent et mesurera leur impact sur la relation de confiance des citoyens et résidents au Maroc à l'égard de l'écosystème digital national et international, a ajouté la même source.

La CNDP rappelle sa mission d'œu-

vrer au respect, selon les engagements internationaux du Royaume, les dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, son décret d'application et les usages y afférents, du droit à la protection de la vie privée garanti par l'article 24 de la Constitution.



Election des représentants des magistrats

Le CSPJ et les associations professionnelles arrêtent une charte déontologique



Mohamed Abdennabaoui

Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et les associations professionnelles des magistrats ont signé, mercredi à Rabat, une charte déontologique à l'occasion

de l'élection des représentants des magistrats audit Conseil.

Selon le premier président de la Cour de cassation, président délégué du CSPJ, Mohamed Abdennabaoui, cette charte déontologique est le fruit d'une concertation avec les associations professionnelles judiciaires et constitue une base morale pour définir les engagements de chaque partie concernée, de manière à rehausser l'image de marque de la justice et pour que les prochaines élections du Conseil puissent se tenir dans un climat de transparence et de probité.

"Ce sont les premières élections à l'ère du CSPJ après son installation", a-t-il fait remarquer dans une déclaration à la MAP, ajoutant que le Conseil a adopté une nouvelle approche basée sur la moralisation et le renforcement du Code de déontologie ju-

diciaire, paru récemment au bulletin officiel.

L'attachement des juges aux principes déontologiques de leur profession constitue un bouclier à même de rehausser son prestige et sa valeur et renforcer la confiance des justiciables, a-t-il affirmé.

M. Abdennabaoui a expliqué, à ce propos, que le pari du Conseil de gagner la bataille de la moralisation est le pari de tous les juges du Royaume. "Il est le moyen direct pour la magistrature d'avoir l'honneur de participer aux grands combats de notre pays : ceux du développement, de la modernisation, de la démocratie et de la bonne gouvernance menés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI", a-t-il souligné.

De son côté, Aïcha Ait Lhaj, procureur du Roi au tribunal civil de première instance de Casa-

blanca, présidente de l'Association marocaine des femmes juges, a fait savoir, dans une déclaration similaire, que la signature de la Charte déontologique de l'élection des représentants des magistrats au CSPJ constitue un moment historique pour les associations professionnelles.

"Elle est le résultat d'un travail des différentes associations professionnelles qui ont élaboré des propositions qui ont été soumises au CSPJ, notamment la plateforme dédiée à cette occasion, ainsi que les questions liées à ce scrutin, prévu en octobre prochaine", a-t-elle dit.

Ont signé cette charte, en plus du CSPJ, l'Amicale Hassania des magistrats, le Club des magistrats du Maroc, l'Association marocaine des femmes juges, l'Alliance des magistrats, l'Association marocaine des magistrats et l'Union des femmes juges.

Pour possession de matières explosives et préparation de feux d'artifice artisanaux

Ouverture d'une enquête judiciaire contre trois individus

La brigade de la police judiciaire du district de sûreté de Sidi Bernoussi à Casablanca, a ouvert, mercredi après-midi, une enquête judiciaire, sous la supervision du Parquet compétent, pour déterminer les tenants et aboutissants de l'implication de trois individus, dont deux mineurs, dans une affaire de possession de matières explosives et leur utilisation dans la préparation de fumigènes et de feux d'artifice artisanaux, susceptibles d'être employés dans des actes de hooliganisme.

Lesdits services ont entamé mercredi les procédures de constatation des traces de déclenchement d'un incendie résultant d'une légère explosion dans un appartement inhabité situé à "Al Azhar", au quartier Al Bernoussi à Casablanca, a indiqué, dans un communiqué, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Ces procédures ont permis la saisie

d'un sac en plastique contenant des quantités de nitrate de potassium, de l'eau de javel, d'une bonbonne de gaz de petite taille, de 67 paquets remplis

d'explosifs, ainsi que de 33 paquets vides susceptibles d'être exploités dans la fabrication et l'emballage de fumigènes et de feux d'artifices de fabrica-

tion artisanale, ajoute la même source.

Les intenses recherches et les investigations sur le terrain ont permis d'identifier et de localiser trois individus parmi ceux présents dans l'appartement au moment de l'incendie, relève la DGSN, notant qu'ils appartenaient tous à une faction de supporters d'une équipe sportive casablancaise.

Les trois mis en cause, qui ont été appréhendés dans une clinique où ils s'étaient rendus pour recevoir les soins nécessaires suite à des brûlures involontaires, ont été placés sous surveillance médicale, en attendant de les soumettre à une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent en vue de déterminer les circonstances et les ramifications de ces actes criminels, et d'interpellier l'ensemble des personnes impliquées dans cette affaire, conclut la DGSN.

Interpellation d'un individu pour son implication présumée dans un matricide

Les éléments du district de sûreté de Sidi Bernoussi à Casablanca ont interpellé, jeudi tôt le matin, un individu aux antécédents judiciaires dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme, pour son implication présumée dans l'homicide volontaire contre sa mère avec mutilation de son cadavre.

Âgé de 32 ans, le mis en cause, qui présente des signes de troubles mentaux, a été interpellé dans un terrain vague près de Hay Essalam 1 au quartier Bernoussi à Casablanca, suite aux recherches et investigations intensives menées par les services de sûreté depuis la découverte mercredi du cadavre de la mère, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Le suspect a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée par la police judiciaire sous la supervision du parquet compétent, en vue de déterminer les causes et les circonstances de ce matricide, précise le communiqué.

Une troisième dose s'impose ?

Sauf que l'on n'a toujours pas réglé le problème des inégalités vaccinales

Un peu plus de 10.000 cas Covid+ recensés (10.603) et 66 décès à déplorer (64 la veille). Dans le Royaume, l'épidémie a clairement franchi un palier. Jusqu'où le virus poursuivra-t-il sa course folle ? Avons-nous atteint le pic ? A en croire les autorités sanitaires, pas encore. Le pire est à venir. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle la campagne de dépistage a repris de plus belle, dans des proportions jamais vues jusqu'à présent.

Un taux de positivité de 22,1%

48.002 tests ont été effectués entre mardi et mercredi. Ce qui constitue un record depuis le début de l'épidémie dans le pays. Le taux de positivité qui s'établit à 22,1%, n'est pas loin d'être le plus haut jamais enregistré lui aussi. Autant d'indicateurs qui font pencher la balance vers le scepticisme. Idem pour la capacité en lits de réanimation. En comptant les 312 nouveaux patients admis en réanimation ou en soins intensifs en 24h, les structures de réanimation sont désormais occupées à hauteur de 41,2%. Certes, on est encore loin de la catastrophe, mais à ce rythme, on s'y achemine. D'où l'importance de la vaccination. Mais là aussi, il y a un bémol.

A contre-temps. Dans sa volonté d'élargir son arsenal vaccinal, le ministère de la Santé s'est peut-être un poil trop précipité en signant un accord d'approvisionnement avec Pfizer et BioNTech SE. L'accord dont Pfizer Inc. et les laboratoires Pfizer SA au Maroc sont parties prenantes, a été annoncé via un communiqué soulignant l'engagement mondial de Pfizer et de BioNTech à aider à lutter contre la pandémie. Mais ce noble dessein, à la teinte pécuniaire, est fortement contrarié.



Pfizer perd de son efficacité

D'après une étude parue sur la plateforme medRxiv, il semblerait que le vaccin développé par Pfizer et BioNTech SE, dont le Royaume devrait recevoir plus d'un million avant la fin du mois d'août, perd de son efficacité quelques mois après l'injection de la seconde dose. En détail, l'étude évoque une perte d'efficacité de 96% à 84% en quatre mois. Soit 6% tous les 60 jours. L'efficacité du vaccin américain pourrait ainsi tomber à moins de 50% au bout de 18 mois.

Alors que les autorités sanitaires marocaines sont sur le point d'accorder l'autorisation de mise sur le marché (l'AMM) de

l'antidote américain, cette nouvelle a de quoi surprendre et inquiéter. Certes, l'étude n'a pas encore été suffisamment analysée et relue par d'autres scientifiques, mais elle en dit long sur les zones d'ombre que recèlent des vaccins développés en des temps record. D'autant plus que les scientifiques à l'origine de l'étude n'ont pas lésiné sur les moyens. 45.000 patients vaccinés avec deux doses dans six pays y ont participé.

«Les données en provenance d'Israël indiquent une diminution de l'efficacité, qui est au départ à quasiment 100 % contre le risque d'hospitalisation. Après une période de six mois, l'efficacité devient faible chez les personnes âgées de plus de 90 ans et moyenne chez les plus de 80 ans», admet Albert Bourla, le P-D.G. de Pfizer sur CNBC. Puis de nuancer : «La bonne nouvelle, c'est que nous pensons qu'une troisième dose pourra faire revenir le niveau d'immunité à un niveau suffisant pour protéger contre le variant Delta».

L'éventualité d'une troisième dose se précise

De toute évidence, ces résultats arrangent bien les affaires et le compte en banque du laboratoire en plaidant pour l'éventualité d'une troisième dose. En réalité, cette éventualité n'en est plus une. Surtout outre-Méditerranée. A commencer par Emmanuel Macron. Le président français a confirmé, dans une vidéo postée sur Instagram et TikTok, la nécessité d'une troisième dose de vaccin à la rentrée, principalement pour «des plus âgés et les plus fragiles». Et d'ajouter qu'il était «maintenant établi que pour lutter contre ce virus, il faut des rappels». Ailleurs sur le Vieux Continent, plusieurs pays lui ont emboîté le pas. L'Allemagne a par exemple annoncé qu'un rappel serait disponible le 1er septembre pour les plus vulnérables.

En Hongrie, c'est le cas depuis le 1er août. Et tout cela, contre l'avis de l'Organisation mondiale de la santé.

Depuis plusieurs semaines, la répartition inégale des vaccins aux quatre coins de la planète agaçaient au plus haut point les dirigeants de l'Organisation onusienne. Désormais, l'agacement s'est transformé en colère froide. «Nous avons un besoin urgent de renverser les choses : d'une majorité de vaccins allant dans les pays riches à une majorité allant dans les pays pauvres», a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus. Pour y parvenir, l'OMS appelle les grandes puissances à ne pas se précipiter avant de débiter l'injection des troisième doses. Mais sera-t-il pour autant écouté ? Rien n'est moins sûr.

L'OMS plaide pour l'égalité

En tout cas, du côté des U.S.A., c'est niet. Il n'est pas question d'attendre qui que ce soit, estimant que s'engager sur deux tableaux n'est pas mission impossible. «C'est un faux choix», a commenté à Washington Jen Psaki, porte-parole de la Maison Blanche, avant de préciser le fond de sa pensée : «Nous estimons que nous pouvons faire les deux. Nous n'avons pas besoin de choisir entre administrer des rappels à la population américaine, ce qui n'est pas encore officiellement prévu, et aider les pays pauvres».

En clair, c'est la loi du plus fort qui prime. Les grandes puissances n'accordent que peu de considérations aux désidératas de l'OMS, dont le patron dénonce depuis des mois une forte inégalité vaccinale entre pays riches et pays pauvres. Pour preuve, sur les quatre milliards de doses injectées dans le monde, 80% sont allées à des pays dont le revenu par habitant est moyen ou élevé, alors qu'ils représentent moins de 50% de la population mondiale. Et ce n'est pas près de changer

Chady Chaabi

Lancement à Nouaceur du premier smart vaccinodrome intégré

Le ministère de la Santé a lancé, mercredi, dans la province de Nouaceur le premier centre de vaccination numérique et intégré au Maroc dans le cadre des efforts du Royaume en matière de gestion de l'épidémie de coronavirus et afin d'accélérer la cadence de la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19.

Situé dans le quartier Errahma sur une superficie de 2.200 m², ce vaccinodrome numérique a pour objectif la vaccination de 3.000 à 4.000 personnes par jour.

Ce centre permettra la digitalisation de l'ensemble du processus de vaccination à travers un système QR code qui permet la traçabilité des citoyens tout au long du circuit de vaccination, de l'enregistrement, en passant par le dépistage et le suivi du rythme du processus de vaccination au quotidien. De la sorte, ces données permettent une analyse du nombre de patients dépistés, vaccinés et traités, ainsi que la durée de chaque opération.

Il présente également plusieurs caractéristiques qui en font un environnement totalement maîtrisé grâce à des capteurs intelligents qui permettent le contrôle de la chaîne du froid des vaccins, ainsi que la supervision, la gestion et l'analyse des données médicales, environnementales et logistiques.

La création de ce projet renforcera l'image du Maroc en tant que modèle dans la gestion exemplaire de la pandémie de Covid-19 et de ses effets, et consolidera également l'ambition du Royaume d'atteindre une souveraineté sanitaire unique en développant un système de santé plus intelligent et plus innovant.

Dans une déclaration à la presse, le délégué provincial du ministère de la Santé à Nouaceur, Mohamed Jalal Benchekroun, a indiqué à cette occasion que ce centre est le premier du genre au niveau national.

Il a également rappelé que ce centre permet d'effectuer un dépistage de la Covid-19 avant de procéder à la vaccination.



L'OMS veut un moratoire sur les doses de rappel pour combattre l'inégalité



Face au gouffre entre pays riches, où les vaccins anti-Covid abondent, et les pays pauvres qui n'ont pu immuniser qu'une faible partie de leur population, l'OMS a réclamé mercredi un moratoire sur les doses de rappel pour tenter de rétablir un semblant d'équilibre.

"Nous avons un besoin urgent de renverser les choses: d'une majorité de vaccins allant dans les pays riches à une majorité allant dans les pays pauvres", a déclaré le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, lors d'un point de presse à Genève.

Il réagissait au fait que l'Allemagne et Israël ont d'ores et déjà annoncé des campagnes pour une troisième dose, pour les vaccins nécessitant deux doses initiales. Ces "booster doses" sont destinées

notamment aux personnes âgées dont le système immunitaire ne produit pas toujours assez d'anticorps malgré la vaccination complète.

Le patron de l'agence onusienne a demandé que le moratoire dure "au moins jusqu'à fin septembre" pour tenter d'atteindre un objectif qu'il avait fixé en mai: que 10% de la population de tous les pays du monde soit vaccinée contre Covid-19, qui a fait officiellement plus de 4,2 millions de morts depuis la fin 2019.

"Pour y arriver, il nous faut la coopération de tout le monde, en particulier la poignée de pays et d'entreprises qui contrôlent la production mondiale de vaccins", a-t-il souligné.

Il en a notamment appelé aux groupes pharmaceutiques pour qu'ils favorisent le système Covax,

un système international mis en place pour tenter justement de lutter contre l'inégalité vaccinale et aider 92 pays pauvres à immuniser leur population.

Pour l'heure, Covax n'arrive pas à remplir sa mission faute de doses et n'a pu distribuer qu'une petite fraction de ce qui était initialement prévu faute de pouvoir acheter les vaccins nécessaires ou parce que l'approvisionnement a été bloqué par l'Inde pour combattre la pandémie chez elle.

Le système a toutefois pu bénéficier de dizaines de millions de doses de vaccins offerts par des pays qui en avaient trop -ou d'un type qui ne leur convenait pas- comme les Etats-Unis mais aussi la France et d'autres pays européens.

Sur les 4 milliards de ces doses injectées dans le monde, 80% sont allées à des pays à revenu élevé ou moyen supérieur, alors qu'ils représentent moins de 50% de la population mondiale.

Le docteur Bruce Aylward, chargé de Covax au sein de l'OMS, a reconnu que fin septembre était un objectif ambitieux qui ne sera pas atteint si on continue au rythme actuel.

Les Etats-Unis ont d'ores et déjà rejeté cet appel à un moratoire estimant qu'ils n'avaient "pas besoin" de choisir entre administrer une troisième dose à leurs citoyens

ou en faire don à des pays pauvres.

Si Washington n'a pas à ce jour pris de décision sur l'administration de doses de rappel, Israël a lancé une campagne la semaine dernière pour donner une troisième dose aux plus de 60 ans et l'Allemagne compte lancer sa campagne dès le 1er septembre pour les personnes âgées et vulnérables.

"Notre objectif est double: nous voulons fournir une troisième vaccination à titre préventif aux personnes vulnérables en Allemagne et parallèlement apporter notre soutien pour une vaccination si possible de l'ensemble des populations dans le monde" en donnant des dizaines de millions de doses à Covax, a expliqué un porte-parole du ministère allemand de la Santé à l'AFP.

Kate O'Brien, responsable des vaccins à l'OMS, s'est pour sa part interrogée sur l'utilité de la 3ème dose.

"Nous n'avons pas d'éléments de preuve complets pour savoir si on en a besoin ou pas", a-t-elle dit.

L'OMS a aussi demandé un effort aux entreprises sur un autre front: celui des prix.

Pfizer et Moderna, qui ont produit en un temps record des vaccins à ARN messager, les plus efficaces sur le marché, vont augmenter les prix des doses pour l'Union européenne, parce qu'elles ont adapté leurs sérum aux variants, selon un ministre français. Mariangela Simao, chargée de l'accès aux médicaments à l'OMS, a rappelé qu'il était "très important que les entreprises pratiquent des prix abordables".

"Dans une situation de marché normale les prix devraient baisser, pas augmenter", a-t-elle souligné, rappelant que Pfizer comme Moderna avaient non seulement réussi à augmenter leur production mais aussi leur productivité.

"Nous enjoignons à ces entreprises de maintenir les prix bas et abordables", a-t-elle insisté.

Les Etats-Unis projettent de rouvrir leurs frontières aux voyageurs vaccinés

Les Etats-Unis, dont les frontières restent fermées à de très nombreux voyageurs étrangers, projettent de les rouvrir à terme aux personnes pleinement vaccinées, a fait savoir mercredi un responsable de la Maison Blanche.

Washington élabore une "approche progressive qui signifierait, avec des exceptions limitées, que tous les ressortissants étrangers venant aux Etats-Unis -- depuis tous les pays -- doivent être pleinement vaccinés", a dit cette source, sans donner de calendrier.

Les groupes de travail consacrés à cette question "sont en train de développer une politique afin d'être prêts, quand le moment sera venu, à évoluer vers ce nouveau système", a dit le responsable.

Le ton est très prudent mais il s'agit néanmoins d'une évolution pour les Etats-Unis, qui le 26 juillet encore ne voulaient entendre parler ni de tests ni de vaccins pour rouvrir leurs frontières.

A l'heure actuelle, les voyageurs venus d'Europe, d'Inde, du Brésil ou encore de Chine ne peuvent pas entrer aux Etats-Unis, sauf motifs impérieux précis.

Washington était resté sourd jusqu'ici aux appels à la réciprocité des Européens notamment.

Tandis que les pays de l'Union européenne ont décidé de rouvrir leurs propres frontières aux Américains, à condition qu'ils soient vaccinés contre la Covid-19 ou présentent un test négatif, les voyageurs en provenance de l'espace Schengen, du Royaume-Uni et de l'Irlande ne peuvent, eux, plus entrer aux Etats-Unis depuis mars 2020.

Macron confirme une 3^{ème} dose de vaccin anti-Covid

Le président français Emmanuel Macron a confirmé jeudi que son gouvernement se préparait à organiser une campagne de rappel vaccinal anti-Covid "à la rentrée" en septembre pour "les plus fragiles et les plus âgés".

"Oui, il faudra vraisemblablement une troisième dose, pas pour tout le monde tout de suite mais en tout cas pour les plus âgés et les plus fragiles (...), à ce stade, mais on apprend à chaque étape", a-t-il expliqué lors d'une nouvelle vidéo tournée en selfie depuis le fort de Brégançon (sud), la résidence d'été des chefs d'Etat français.

Extradition des Emirats d'un ancien PDG de Sonatrach proche de Bouteflika



L'ancien PDG du groupe pétrolier algérien Sonatrach Abdelmoumen Ould Kaddour, recherché dans son pays pour des affaires de corruption et interpellé à Dubaï, a été extradé vers l'Algérie où il est arrivé mercredi, selon des images diffusées par la télévision nationale.

Menotté et escorté par des policiers, M. Ould Kaddour, un proche du président déchu Abdelaziz Bouteflika, est arrivé en fin d'après-midi à l'aéroport international Houari Boumédiène d'Alger, en provenance de Dubaï où il avait été arrêté en mars à la suite d'un mandat d'arrêt international émis un mois plus tôt par la jus-

tice algérienne.

L'ancien PDG du groupe pétrolier public devait être présenté dans la journée à un juge d'un tribunal d'Alger, a précisé la télévision.

M. Ould Kaddour est poursuivi notamment dans une affaire de corruption liée au rachat par la Sonatrach en 2018 de la raffinerie d'Augusta et de différentes infrastructures dans le sud de l'Italie auprès d'Esso Italie, une filiale de l'Américain ExxonMobil.

Le montant de la cession n'avait pas alors été précisé mais selon les médias algériens, le groupe pétrolier a déboursé 720 millions de dollars, un montant jugé excessif pour une vieille raffinerie entrée en production en 1950.

Nommé à la tête de la Sonatrach en mars 2017, M. Ould Kaddour a été limogé trois semaines après la chute d'Abdelaziz Bouteflika début avril 2019, poussé à la démission par un mouvement populaire de contestation inédit, le Hirak, après 20 ans de pouvoir.

Ould Kaddour avait dirigé dans le passé la société d'ingénierie pétrolière Brown and Root Condor (BRC), filiale de la Sonatrach et de la compagnie américaine de services pétroliers Halliburton.

BRC avait été dissoute en 2007 après des soupçons de corruption dans des contrats obtenus en violation de la réglementation, selon le quotidien algérien El Watan.

Le géant public des hydrocarbures a été secoué ces dernières années par une série de scandales financiers qui ont fait l'objet d'enquêtes en Algérie et à l'étranger.

Incendies sans précédent en Turquie

Le feu aux portes d'une centrale thermique

Les secouristes turcs ont commencé jeudi à évacuer des centaines de villageois par la mer alors qu'un violent incendie se rapprochait dangereusement d'une centrale thermique stockant des milliers de tonnes de charbon.

Au son des alarmes d'évacuation, les habitants empilaient les maigres affaires qu'ils avaient pu sauver de leurs maisons à bord des hors-bords des garde-côtes mobilisés dans le port d'Oren, non loin de la ville de Milas, près de laquelle se situe la centrale, selon des journalistes de l'AFP sur place.

Ces incendies sans précédent auxquels fait face la Turquie depuis plus d'une semaine sont liés à la vague de chaleur extrême qui frappe le sud de la Turquie, en lien avec le réchauffement climatique selon les experts.

Les autorités locales ont assuré que les réservoirs d'hydrogène utilisés pour refroidir la centrale, qui fonctionne au fuel et au charbon, avaient été vidés et remplis d'eau par précaution.

"Mais il y a un risque que le feu se répande aux milliers de tonnes de charbon qui se trouvent à l'intérieur", s'est inquiété auprès des journalistes un responsable régional, Osman Gurun.

Des images mises en ligne par le maire de Milas, Muhammet Tokat, montraient un feu violent aux portes de la centrale.

"La centrale est en cours d'évacuation totale", a tweeté M. Tokat.

Le feu avait d'abord pu être maîtrisé mercredi grâce à deux avions bombardiers d'eau envoyés par l'Espagne et à des hélicoptères, qui avaient déversé de l'eau sur les sommets boisés et zones résidentielles proches. Mais les flammes sont reparties dans l'après-midi.

"On vous supplie et vous avertit



depuis des jours. L'incendie a encerclé la centrale", avait tweeté dans la journée le maire de Milas, demandant "qu'un avion bombardier d'eau soit envoyé ici de manière urgente".

Critiqué sur sa gestion de ces incendies, qui ont déjà fait huit morts, le président Recep Tayyip Erdogan, qui donnait une interview live à la télévision mercredi soir quand l'annonce de l'évacuation est tombée, a admis que la centrale "risquait d'être détruite par le feu".

Plus de 180 feux ont ravagé des forêts et des terres agricoles, ainsi que des zones habitées sur les côtes méditerranéennes de la Turquie depuis mercredi dernier.

Les incendies ont aussi gravement touché les sites touristiques qui avaient récemment pu reprendre

leurs activités après des mois de restrictions liées à la pandémie de Covid-19.

Selon le service de surveillance par satellite de l'Union européenne, la "puissance radiative" des incendies en Turquie a atteint une intensité "sans précédent" depuis 2003.

L'opposition a reproché au président Erdogan d'avoir échoué à maintenir sa flotte de bombardiers d'eau et d'avoir mis du temps à accepter l'aide internationale.

Le Haut Conseil turc de l'audiovisuel (RTUK en turc) a de son côté mis en garde les chaînes de télévision contre la diffusion d'informations sur les incendies qui pourraient "provoquer la peur et l'inquiétude" au sein de la population.

M. Erdogan a accusé l'opposition de tenter de tirer un bénéfice politique de la situation, alors que les pays voisins comme la Grèce sont aussi touchés par les incendies.

"Les feux de forêt sont une menace internationale tout comme la pandémie de Covid-19", s'est-il défendu.

"Comme partout dans le monde, il y a eu une forte augmentation des feux de forêt dans notre pays. Il ne devrait pas y avoir de place pour la politique dans cette question", a-t-il ajouté.

Lors des premiers jours des incendies, des chroniqueurs sur les médias pro-gouvernementaux avaient accusé le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), une organisation considérée comme terroriste par la Turquie et ses alliés occiden-

taux, d'en être responsable.

Mais les autorités citent désormais la vague de chaleur extrême qui continue de frapper le sud de la Turquie.

Selon des experts, le changement climatique dans des pays comme la Turquie augmente la fréquence et l'intensité des incendies de forêt.

Le ministre turc de l'Agriculture, Bekir Pakdemirli, a déclaré que les températures dans la ville égéenne de Marmaris avaient atteint un record historique de 45,5 degrés cette semaine.

"Nous menons une guerre", a déclaré le ministre aux journalistes. "Nous devons garder notre moral et notre motivation. J'exhorte tout le monde à être patient", a-t-il ajouté.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

NÉGRIER	REVENANT	FLATTE- LIRS	VILLE D'ITALIE EN PLUS	LA RAMASSER EST UN ÉCHEC	POÈTE ÉPIQUE	JUS DE POMME FERME- NTÉ	UTOPISTE	FACHO IMPÔT
AMOUR D'ENFANT						PRIMA DONNA		
FORME D'AVOIR			HALLUC- INOGENE			CACHÉ	DÉBUT D'ACTION	
CHROME			ÉCIMÉ				POINT DE VUE	PARE
					SILICATE		PANTOIS	
AVIVE EN CRISE			GRAND HÔPITAL	ÉCOLE LIBRE	FIN DE VERBE	CHIFFRE ROND		
DISCIP- LINE DE FER							CHAÎNE AMÉRI- CAINE	
DÉMUNI	HÉBÉTÉ ANCIEN ROI DE SUEDE					A MOI MATOIS		
				TUE				ÉPÉE
EN BOURSE			QUARTIER DE CANNES	TÊTE D'ÉCUR- EUIL	CHROME	CHALLE- NGE		
LITHIUM								
		BOISSON EXQUISE						FIN DE VERBE
ÉLÈVE AU PLUS BAS NIVEAU						EXISTER		

Solution mots flechés d'hier

V	A	D	A	C
E	N	S	E	I
T	R	I	N	U
A	I	D	A	E
R	A	M	E	N
I	C	U	V	E
P	L	I	E	R
O	E	E	V	A
M	E	N	E	S
D	T	R	A	V
N	A	S	E	C
L	A	M	E	C
B	I	Z	O	U

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelah Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130 / 64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma




2017
www.ojd.ma

Economie

Les levées de capitaux en actions en repli de 70% en 2020

Les levées de capitaux en actions sur le marché boursier en 2020 se sont élevées à 3 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de près de 70% par rapport à l'année 2019 et ce, après les hausses de 200% et 129% enregistrées respectivement en 2018 et 2019.

"Seule une introduction en bourse d'un montant de 600 millions de dirhams (MDH) a été réalisée en 2020", fait savoir Bank Al-Maghrib (BAM) dans son rapport sur la stabilité financière, publié conjointement avec l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

La majorité des levées ont été effectuées par les émetteurs déjà cotés, sous forme d'augmentation de capital, dont 62,7% en numéraire, 37% par conversion des dividendes et 0,3% par apport en nature, précise la même source.

Le rapport indique également qu'après la trajectoire haussière empruntée par l'indice MASI au cours du deuxième semestre 2019 atteignant une valeur de 12.171,90 à la fin de l'année, soit une performance annuelle de 7,11%, le marché boursier a continué sur la même tendance haussière durant le mois de janvier 2020 où il a atteint une valeur maximale de 12.600,45 le 24 janvier, rapporte la MAP.

Sur fond d'incertitudes liées à la pandémie Covid-19, le MASI a ensuite connu une chute importante avec une valeur de 8.987,89 points enregistrée le 18 mars 2020, soit un repli de 26,2% par rapport à fin 2019. S'en est suivi une phase de reprise graduelle vers une valeur du MASI à 11.287,38 à la fin de l'année 2020, soit une contreperformance annuelle de 7,27%.

En termes de volumétrie sur les marchés central et de blocs, la Bourse de Casablanca a enregistré en 2020, un volume transactionnel avoisinant 49 MMDH, en baisse de 16,06% par rapport à 2019 où le volume avait atteint 58,4 MMDH, relève le rapport.

Cette évolution est due au recul de 41% du volume au niveau du marché de blocs, qui est passé à 16 MMDH en 2020 contre 27,2 MMDH en 2019, explique la même source, rappelant que l'année 2019 avait enregistré un volume exceptionnel de près de 9 MMDH relatif à l'opération de cession de 8% du capital d'Itissalat Al-Maghrib. Pour sa part, le volume sur le marché central a atteint une moyenne quotidienne de 132 MDH, en hausse de 4% par rapport à l'année 2019.

Les produits alimentaires agricoles et maritimes ont la cote à l'export

Les bonnes nouvelles se multiplient du côté du secteur agricole. Après l'annonce d'une campagne céréalière 2020-2021 plus que satisfaisante, marquée par une forte hausse de la production (221%), le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, des Eaux et Forêts évoque cette fois-ci la bonne conduite des produits alimentaires agricoles et maritimes à l'export.

En dépit d'un contexte international difficile caractérisé notamment par les effets de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), le Département dirigé par Aziz Akhannouch reste confiant quant à l'évolution du niveau des exportations de ces aliments à l'étranger.

Dans un communiqué, pu-



blié mercredi 4 août, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, des Eaux et Forêts a fait état de bonnes performances des exportations des produits alimentaires agricoles et maritimes en début de la saison agricole en cours.

D'après les données recueillies par le ministère, entre le 1er septembre 2020 et le 27 juillet 2021, les exportations de fruits et légumes frais ont atteint près de 2 millions de tonnes (MT) contre 1,88 MT durant la campagne précédente à la même date.

Les exportations de ces aliments se sont ainsi accrues de 5%, si l'on en croit la note du ministère que détaille la MAP.

Selon la même source, les exportations d'agrumes ont de leur côté affiché une hausse de

3% (+22% pour les clémentines) par rapport à la campagne précédente.

Ainsi, avec une situation commerciale favorable sur les marchés de destination, les ventes d'agrumes ont totalisé un volume de plus de 537.000 tonnes, a indiqué le ministère de l'Agriculture.

En augmentation de 6% par rapport à la campagne précédente, les produits maraichers ont surfé sur la même tendance, enregistrant un volume exporté de 1,44 MT.

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, des Eaux et Forêts a dans son communiqué fait savoir que la croissance a été particulièrement marquée pour certains produits comme les poivrons et les piments dont les ventes à

l'export ont bondi de +20%.

Tout comme les fruits rouges dont les myrtilles, les framboises et les fraises qui ont enregistré des hausses respectives de +29%, +13% et +8%.

Il est à souligner qu'avec 323.000 tonnes exportées, entre le 1er janvier et le 27 juillet 2021, les exportations des produits agricoles transformés (hors sucre et préparations) ont connu une progression de 2% par rapport à la même période de l'année écoulée.

Quant aux exportations de produits de la pêche, les chiffres du ministère montrent qu'elles ont accusé un recul de 9% en volume et enregistré une augmentation de 15% en valeur durant la même période. Ce, en comparaison avec la même période de l'année dernière.

Alain Bouithy



Les exportations agro-alimentaires enregistrent de bonnes performances au début de la saison en cours

Légère baisse de l'IPC à Dakhla en juin dernier

L'indice des prix à la consommation (IPC) a connu, au cours du mois de juin dernier à Dakhla, une baisse de 0,7% par rapport au mois précédent.

L'IPC a atteint durant le mois de juin dernier à Dakhla le niveau 103,3 contre 104,0 en mai 2021, indique une note d'information du Haut-commissariat au Plan (HCP).

Pour ce qui est de l'indice des six premiers mois de 2021, il a connu une hausse de 0,4% par

rapport à la même période de 2020, en passant de 103,1 à 103,5, précise la même source.

L'IPC mesure l'évolution relative des prix de vente au détail des produits de consommation courante de la population urbaine dans le temps et dans l'espace.

Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois de juin 2021, une baisse de 0,7% par rapport au mois précédent.

Cette variation est le résultat de la baisse de 1,9% de l'indice des

produits alimentaires et de la hausse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires.

Les baisses des produits alimentaires observées entre mai et juin 2021 concernent principalement les "Poissons et fruits de mer" et les "Fruits" avec 6,9%, les "légumes" avec 6,0%, le "Lait, fromage et œufs" avec 1,1% et les "Viandes" avec 0,7%. En revanche, les prix ont augmenté de 0,9% pour les "Huiles et graisses" et de 0,3% pour le "Café, thé et

cacao".

Pour les produits non alimentaires, la hausse a concerné principalement les prix des "carburants" avec 1,2%.

Les baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Al Hoceima avec 2,3%, à Safi avec 1,9%, à Beni-Mellal avec 1,5%, à Errachidia avec 1,2%, à Fès avec 1,1%, à Oujda et Tétouan avec 1,0%, à Marrakech avec 0,9% et à Casablanca, Laâyoune et Serrat avec 0,7%.

La pandémie a eu des impacts “différenciés” sur le secteur des EEP

Le contexte né de la pandémie de Covid-19 a eu des impacts “différenciés” sur le secteur des Etablissements et entreprises publics (EEP), et ce en fonction de la nature de leurs activités, indique la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP), relevant du ministère de l’Economie, des Finances et de la Réforme de l’administration.

Les EEP œuvrant dans les secteurs aéroportuaire, autoroutier, ferroviaire, de l’énergie, audiovisuel et de

l’aménagement ont connu un arrêt substantiel, voire total de leur activité, tandis que d’autres secteurs se sont montrés plus résilients à l’instar des secteurs bancaire, portuaire, des télécoms et du secteur minier tiré principalement par l’OCP, précise la Direction dans son rapport d’activité pour l’année 2020.

La DEPP qui souligne que l’Etat a assuré un suivi minutieux et un accompagnement des EEP les plus impactés par cette crise, fait savoir que le besoin financier global pour les Etablissements et entreprises publiques (EEP) œuvrant dans les secteurs aéroportuaire, autoroutier, ferroviaire, de l’énergie, de l’audiovisuel et de l’aménagement, est estimé à 12,69 milliards de dirhams (MMDH) au titre de l’année 2020.

Par ailleurs, rapporte la MAP, le rapport fait ressortir que dès mars 2020, le ministère a entrepris plusieurs actions visant l’accompagnement des EEP dans le but d’atténuer les effets de la pandémie sur leurs activités.

Dans ce sillage, le rapport cite notamment la publication, le 1er juin 2020, de la loi n° 27.20 relative au fonctionnement des organes d’administration des sociétés anonymes et des modalités de tenue de leurs assemblées générales au cours de la période de l’état d’urgence, consacrant, notamment, le recours aux visioconférences et à des pratiques simplifiées pour la levée de financement.

Il cite aussi la création par le Comité de veille stratégique, lors de sa



7ème réunion tenue le 8 mai 2020, d’un Fonds de garantie spécifique permettant aux EEP impactés par la Covid-19 de lever de nouvelles ressources financières nécessaires au renforcement de leurs financements permanents et leur assurer un développement soutenable et durable de leurs activités ainsi que l’accélération de la dématérialisation des échanges des EEP suite à la circulaire du ministère du 5 mai 2020 au sujet des services numériques des correspondances administratives afférentes aux EEP.

Selon la DEPP, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a joué un rôle important dans l’acheminement des aides et des appuis de l’Etat à travers l’allocation d’une indemnité forfaitaire mensuelle de 2.000 DH dans l’objectif de soutenir les entreprises impactées et préserver les emplois et ce, dans le cadre de la loi n° 25-20, adoptée le 23 avril 2020, édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs, affiliés à la CNSS et leurs salariés déclarés, impactés par les repercussions de la pandémie.

Il s’agit également de l’allègement des charges des entreprises en difficulté à travers le report, sur une période de 18 mois, du paiement des cotisations dues à la CNSS, au cours de la période allant du 1er mars au 30 juin 2020, et ce conformément aux dispositions des articles 4 de la loi n° 25-20 précitée et de l’article 3 de la décision conjointe du ministre de l’Economie, des Finances et de la Réforme de l’administration et du ministre du Travail et de l’Insertion professionnelle, ajoute le rapport.



Les entreprises des secteurs aéroportuaire, autoroutier, ferroviaire, de l’énergie, audiovisuel et de l’aménagement ont connu un arrêt substantiel

Augmentation des réserves du FMI *Quel intérêt pour le Maroc ?*

La nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS), équivalente à 650 milliards de dollars approuvée récemment par le conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI), vient appuyer les efforts de relance de l’économie mondiale toujours aux prises avec une crise pandémique sans précédent.

L’augmentation des réserves du FMI profitera à tous ses pays membres dont le Maroc qui peut prétendre à un montant estimé à environ 1,2 milliard de dollars, correspondant à sa quote-part au FMI fixée à 0,19%.

Cette manne financière est à même de renforcer la résilience des réserves en devise qui devraient atteindre 328,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin 2021 et 338,6 MMDH à fin 2022, soit l’équivalent de plus de 7 mois d’importations de biens et services, selon les chiffres fournis par Bank Al-Maghrib.

Ces allocations DTS qui sont reprises au niveau des avoirs extérieurs de BAM mais qui sont également comptabilisés en engagements à long

terme, permettent à la banque centrale de renforcer ses réserves, les arbitrer contre des devises, outre les utiliser pour financer ses dépenses”, avait déclaré le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri, à l’issue de la deuxième réunion trimestrielle du conseil de BAM au titre de 2021.

Cela rejoint les objectifs fixés par le FMI qui ambitionne à travers cette allocation, la plus importante de son histoire, d’apporter une bouffée d’oxygène à l’économie mondiale en cette période de crise inédite, en injectant davantage de liquidités dans les circuits économiques. En effet, le FMI veut prêter main forte, notamment, aux pays les plus vulnérables face aux conséquences néfastes de la crise sanitaire. Les pays émergents et les pays en développement, y compris ceux à faible revenu, recevront environ 275 milliards de dollars (soit environ 193 milliards de DTS) de la nouvelle allocation.

Le transfert volontaire des DTS des pays plus riches aux pays plus pauvres, figure parmi les pistes explorées par le FMI pour pallier les déséquilibres

économiques. Une des principales options consisterait en un transfert des DTS au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), ce qui accroîtrait l’offre de prêts aux pays à faible revenu.

Quel intérêt pour le Maroc ?

Le Maroc, érigé en exemple, en matière de gestion de la crise sanitaire, a déjà affiché plusieurs signaux de reprise, qui lui ont valu des prévisions prometteuses de croissance au titre de l’année 2021.

Avec un matelas confortable de devises renforcé davantage par l’allocation des DTS, le Maroc peut avancer à pas sûrs vers la consolidation de sa relance économique et assurer le financement des projets structurants d’envergure.

“Cette allocation des DTS, qui vient alimenter les réserves de change, permet de renforcer la confiance dans la solidité de l’écosystème monétaire marocain”, a déclaré à la MAP, l’économiste Mehdi El Fakir.

Ces DTS constituent des comptes de liaison entre les banques

centrales à l’international et le FMI. Plus cette relation est renforcée, plus le Maroc aura une meilleure accessibilité à l’appui financier du FMI”, a-t-il fait valoir.

Et d’expliquer que des réserves solides de change permettent de renforcer la confiance dans la monnaie nationale et de rétablir les indicateurs macroéconomiques, dans la perspective d’améliorer le Rating et le positionnement risqué du Royaume à l’international.

Une telle stabilité est si cruciale pour attirer les IDE et accéder à des financements avantageux, a-t-il souligné, ajoutant que le Maroc devrait s’ériger en un refuge des capitaux étrangers qui sont en quête de stabilité dans un environnement fluctuant où le spectre de la crise sanitaire plane toujours.

L’augmentation des réserves de la FMI, dans une conjoncture assez délicate, est parmi les mécanismes qui servent aux économies libérales à impulser une nouvelle dynamique à travers l’injection de la monnaie pour maintenir à flot les structures économiques, a-t-il soutenu.

Interrogé sur la meilleure allocation de ces devises, M. El Fakir a préconisé leur orientation vers l’investissement, notamment dans l’infrastructure et l’innovation à l’instar des nouvelles technologies d’information et de communication.

Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI, dans le cadre du système de parités fixes de Bretton Woods, pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres.

Selon le FMI, le DTS n’est pas une monnaie et ne constitue pas non plus une créance sur le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les DTS peuvent être échangés contre ces monnaies.

En vertu de ses statuts, le FMI peut, lorsque certaines conditions sont remplies, allouer des DTS aux pays membres participant au département des DTS (actuellement, tous y participent). Une fois approuvée, l’allocation est distribuée aux pays membres en proportion de leur quote-part au FMI.

La surprenante traversée de l'Atlantique du couscous marocain



Sur les menus de certains restaurants de Brasília, un plat d'accompagnement intrigue les commensaux étrangers, notamment marocains, établis dans la capitale politique et diplomatique du Brésil : o cuscuz marroquino (couscous marocain). Pour comprendre l'omniprésence du couscous sur ces terres si lointaines, découvertes il y a tout juste 500 ans, on devrait aller dénicher cette surprenante histoire dans d'autres régions plus séculaires que Brasília, une ville moderne fondée en 1960.

En fait, on est confronté à d'innombrables variétés de ce repas emblématique dans un pays-continents de plus de 212 millions d'habitants et d'une richesse culturelle et raciale singulière, nourrie d'affluents autochtones, africain, européen, arabe, asiatique, pour ne citer que ceux-là. Selon les historiens, le cuscuz, comme on l'appelle en portugais du Brésil, est un aliment qui trouve ses origines millénaires chez les peuples berbères d'Afrique du Nord, au Maroc en particulier. Il a d'abord traversé la Méditerranée vers la péninsule ibérique puis l'Atlantique jusqu'à atteindre l'Amérique latine, où il a été réinventé, redécouvert.

Le plat dont l'histoire se confond avec celle d'un Maroc multiculturel fait de multiples brassages civilisationnels, a vite gagné en variations dans différentes parties du Brésil. Au fil des décennies et des siècles, il est devenu une source de nourriture indigène avant de se muer en un symbole de la résistance de l'arrière-pays, notamment dans la région nord-est réputée être la plus pauvre du pays.

Professeur au programme d'études supérieures en anthropologie de l'Université fédérale de Paraíba, qui étudie les communautés et les peuples autochtones du nord-est du Brésil, Estevão Palitot explique à la MAP que "le couscous au Brésil est un héritage évident de la présence marocaine (mauresque) au Portugal". Pendant des siècles, la région qui est actuellement le Portugal et l'Espagne était sous la domination de différents gouvernements nord-africains musulmans et les échanges cul-

turels étaient intenses.

Aujourd'hui, le couscous, qui est célébré chaque année le 19 mars, journée mondiale du cuscuz et de la fête de Saint-Joseph, est l'une des principales composantes du capital immatériel de la région du Nord-Est. Il s'agit d'un plat "extrêmement démocratique", qui peut être préparé et consommé des manières les plus diverses. Pour M. Palitot, le couscous n'est pas un ingrédient spécifique, encore moins une recette figée. Il existe donc plusieurs recettes de couscous à travers le monde. "Le berbère, le Paulista, celui de l'archipel du Cap Vert, tous avec leurs spécificités, des accompagnements spécifiques. Mais dans la région du Nord-Est brésilienne, où le cuscuz finira par devenir la version la plus célèbre du Brésil, le plat se prépare de la manière la plus simple possible : des cornflakes moulus cuits à la vapeur, ce qui lui donne son fameux look jaune vif, détaille-t-il.

L'universitaire explique qu'"ici au Brésil, le couscous (typiquement) marocain est peu répandu. Il est vu comme une nouveauté apportée par les personnes qui sont allées étudier en France ou dans d'autres pays européens. C'est une cuisine chic, élégante et exotique. Il est cuisiné pour les réunions d'amis, un moyen d'impressionner les gens. Un plat gourmand ! On la

(la semoule) trouve dans les supermarchés, mais elle est cher car importée. Et donc ce n'est pas si populaire. J'apprécie vraiment le couscous marocain et m'aventure dans quelques préparations de temps en temps".

Dans la région du Nord du Brésil, le couscous peut être sucré et consommé avec du lait de coco, généralement au petit-déjeuner, accompagné de tapioca, un mets très apprécié dans tout le Brésil. Dans le Nord-Est, le couscous est couramment consommé dans les trois principaux repas quotidiens. Autrefois dans cette région, le couscous était fabriqué avec du maïs concassé dans un mortier et broyé dans un moulin en pierre, puis cuit dans une poêle, enveloppé dans un torchon.

"Il symbolise notre rapport à la terre. Il porte une histoire à laquelle les gens attribuent une grande signification et un grand attachement", commente Maria Isabel, qui enchaîne : principalement parce qu'à l'époque préindustrielle, quand il n'y avait pas de cornflakes vendus dans les supermarchés, ni même de couscous, tout le travail se faisait à la main. Le maïs était récolté, battu dans des mortiers, tamisé. Le couscous était ensuite cuit à la vapeur jusqu'à avoir la bonne texture. C'était beaucoup de travail, surtout à une époque où les familles étaient nombreuses. En même temps, c'était simple. Pas de grands secrets, pas besoin de techniques sophistiquées.

Contrairement aux Marocains par exemple, le couscous au Brésil est mangé presque quotidiennement, au petit déjeuner comme au déjeuner et au dîner, explique Conceição, estimant que ce plat tire son importance et sa popularité, de la simplicité et de la disponibilité de ses ingrédients, mais aussi de la facilité dans sa préparation. "Nourriture bon marché et polyvalente, le couscous a tous les attributs de la cuisine familiale, le confort et la chaleur de la maison, les repas de famille. J'ai des souvenirs très précieux de mon enfance où le couscous était le protagoniste des réunions de famille à table", explique la quinquagénaire.



Un plat célébré
mondialement le 19
mars de chaque année

Ouverture du Musée national de la Justice de Tétouan

Partenariat entre la FNM et le ministère de la Justice

La Fondation nationale des musées (FNM) et le ministère de la Justice ont signé, mercredi à Rabat, une convention de partenariat portant sur la création et la gestion du Musée national de la justice, situé dans l'ancien bâtiment du Tribunal de première instance (TPI) de la ville de Tétouan.

Cette convention a pour but de créer un cadre de coopération et de partenariat pour la création et la gestion du Musée national de la justice, situé dans l'ancien siège de la section des délits du TPI de Tétouan, bâti sur une superficie d'environ 1.073 m² et constitué d'un rez-de chaussé et de deux étages.

En vertu de ladite convention, le ministère de la Justice s'engage à réaliser toutes les études et tous les travaux d'aménagement du bâtiment objet de l'accord en coordination avec la FNM, tout en respectant les critères et normes en vigueur dans ce domaine.

Le ministère s'engage aussi à fournir les collections muséales essentielles liées à la thé-

matique de la justice, selon un inventaire réalisé au préalable, et à déléguer la gestion de cet espace à la FNM.

Pour sa part, la FNM va prendre les mesures nécessaires pour préserver et enrichir les collections essentielles du musée, ainsi que réaliser tous les travaux et études liés à la scénographie.

Conformément à ce partenariat, la Fondation va équiper le musée, gérer et animer l'espace et mettre en valeur le patrimoine immatériel. "La culture est un élément essentiel pour le développement socio-économique", a relevé le président de la FNM, Mehdi Qotbi, dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de signature.

Cette convention témoigne de l'enrichissement de l'offre muséale au Maroc, a souligné M. Qotbi, se disant "très heureux devant toute nouvelle possibilité de construire, d'inaugurer et de mettre la culture en avant".

"C'est un vrai chef-d'œuvre pour démocratiser la culture qui se met en place à travers une démarche permettant à



chaque ville du Royaume d'avoir un musée", a-t-il dit.

Il a, à cet égard, rappelé que la FNM a conclu des accords avec le ministère de la Justice par rapport au Musée de Larache et celui d'Oujda. Il

a également annoncé l'ouverture prochaine de plusieurs lieux culturels, notamment le Musée de la musique de Meknès, le Musée de l'Art de l'Islam à Fès, le Musée d'Art moderne à Tanger et le Musée

de Jemâa El Fna à Marrakech. La cérémonie de signature de cette convention de partenariat s'est déroulée au siège du ministère de la Justice, en présence de plusieurs responsables.

11 films en compétition officielle du Festival international cinéma et immigration d'Oujda

La 9ème édition du Festival international cinéma et immigration d'Oujda aura lieu du 14 au 18 août courant, sous le thème «Le rôle du cinéma dans le renforcement de la sé-

curité culturelle des sociétés».

Cet événement culturel, organisé par l'Association solidarité pour le développement et l'immigration, connaîtra la participation de 11 films du Maroc et

d'autres pays comme la Tunisie, l'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Syrie, la Turquie, les Pays-Bas, l'Inde et la Palestine, indique un communiqué des organisateurs.

Quatre de ces films ont été sélectionnés pour participer à la compétition officielle des longs métrages. Ils seront en lice pour le Grand Prix du festival, le prix du jury, le prix du meilleur scénario, les prix des meilleures interprétations masculine et féminine.

Les sept autres films participeront à la compétition officielle des courts métrages qui compte trois distinctions, à savoir les prix de la réalisation, du scénario et du jury, précise un communiqué de l'association qui organise cette manifestation en partenariat avec la Direction régionale de la culture de l'Oriental.

Le jury de cette édition est présidé par le réalisateur marocain Fouad

Souiba et compte pour membres l'acteur, réalisateur et producteur allemand Peter Spielmann, le réalisateur marocain Rabie Jouhari, le réalisateur et producteur irako-allemand Nawzad Shekhani et le professeur universitaire et chercheur dans le cinéma Abdelaadim Tahiri (Maroc).

Par ailleurs, cette édition rendra hommage à des acteurs marocains installés à l'étranger, des acteurs associatifs et des chercheurs.

Le programme de cet événement prévoit notamment des conférences sur le cinéma et sur le rôle des Marocains du monde dans la défense de la cause nationale du Sahara marocain, une Master Class sur l'expérience cinématographique et la migration, des ateliers au profit des jeunes de la région de l'Oriental et la projection d'un film de Rabie Jouhari sur le Sahara marocain.



Portrait



Elie Margen, un pionnier de la broderie industrielle

Elie Margen est né à El Jadida, en 1932, dans une famille marocaine modeste de cinq enfants. Son père, petit commerçant,

habitait avec sa famille dans la cité portugaise à El Jadida. Son certificat d'études primaires en poche, et pour aider ses parents, Elie Margen est entré en apprentissage de mécanique automobile au garage Alessi où il a travaillé pendant onze ans en qualité d'ouvrier qualifié. Lors de son passage dans cette entreprise, il s'était fait remarquer notamment par les clients et, comme il explique lui-même : «Après un stage, je me souviens de l'afflux de camions, sur lesquels mon intervention réduisait la consommation de 40 l à 25 l aux cent km à la très grande satisfaction de notre entreprise et de nos clients ». Il exerça ensuite dans une minoterie en qualité de technicien pour l'ensemble du matériel. En ses temps de liberté, le soir et le dimanche, il réparait les moteurs des voitures de ses connaissances.

Selon ses proches, Elie Margen était un garçon intelligent, travailleur, plein de gentillesse, toujours souriant et optimiste. Parallèlement, il s'est investi dans le scoutisme à travers l'association des Eclaireurs Israélites, et il a formé des dizaines de garçons et filles qui ont été marqués par sa bienveillance et son dévouement. Pendant près de dix ans, il a dirigé un groupe d'une centaine d'enfants. Ce fut une période riche en enseignements au service des jeunes. Aujourd'hui encore, ces jeunes

entrés dans la vie active, et ayant fondé une famille, disent combien la formation qu'il leur a prodiguée les a aidés dans leur vie d'adultes.

À l'indépendance du Maroc, Margen a immigré en France. Il s'est rapidement installé à Troyes où il s'est marié en 1957 et devint père de trois enfants. Son épouse Raquel Acoca, originaire d'El Jadida, venait de terminer ses études de puériculture à Rabat.

Après avoir travaillé en qualité de cadre aux établissements FRA-FOR, Elie Margen et son épouse ont créé, en 1973, leur première entreprise, la société de broderie fine SOBROFI, aidé sur le plan juridique, administratif et financier par son beau-frère Elie Acoca. Cette création répondait à un besoin, à une carence dans le monde du textile.

En effet, la mode de broderies apposées ou bien directement effectuées sur les articles, valorisait les vêtements, et donc apportait une plus-value commerciale à la production. Ces broderies nécessitaient des équipements spéciaux dont disposaient des façonniers allemands. Ceux-ci répondaient à la demande par des navettes de camions et des délais pénalisants pour l'industrie.

Elie Margen a été le premier brodeur à façon dans la région de Troyes, avant d'ajouter la sérigraphie à ses activités. Technicien averti et reconnu

par ses pairs, l'industriel Elie Margen a créé des emplois de tous niveaux. Au cours des années 1980-1990, il a fait travailler près de 90 salariés.

Les entreprises d'Elie Margen ont participé à toutes les initiatives destinées au développement de l'industrie de la maille. Présent dès la création du premier salon FATEX, à Troyes, il y a toujours apporté sa collaboration. La technicité de son métier et son goût pour le progrès l'ont conduit à concevoir et à faire breveter une machine à cercler destinée à faciliter l'exécution de certaines broderies.

La communauté, qu'il a présidée, lui est reconnaissante de son investissement pour son développement culturel et culturel. Grâce à sa générosité, la synagogue a été rénovée.

Sa participation au développement du Centre culturel d'études Rachi s'inscrit dans un approfondissement de la connaissance du passé de la ville de Troyes. Elie Margen a édité un ouvrage, en compagnie de Paul Attali, sur Rachi, rappelant la vie de ce grand rabbin talmudiste, poète, légiste et décennaire français du douzième siècle.

Elie Margen est décédé en février 2015, Raquel Margen, née Acoca, en août 2018. Il a laissé trois enfants Claude, Muriel et Noémie nés en 1959, 1962 et 1969.

Par Mustapha Jmahri

“

Elie Margen a été le premier brodeur à façon dans la région de Troyes, avant d'ajouter la sérigraphie à ses activités

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.

Avis rectificatif

Le gouverneur de la province de Midelt porte à la connaissance du public que la date d'ouverture relative à l'appel d'offre ouvert N° 50/INDH/2021 relatif aux : **TRAVAUX D'EXECUTION DES GRADINS AU TERRAIN DE PROXIMITE AU JARDIN ROCHER. VILLE DE MIDELT; PROVONCE DE MIDELT**, prévue pour le 25/08/2021 a été reporter pour le 27/08/2021 à 10h00.

N°7006/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS RECTIFICATIF N° 2 DE L'AAO N° 11/2021/DPA/TZ/SMOP

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'A.A.O N° 11/2021/DPA/TZ/SMOP du 24 Aout 2021 à 10 H, Publié au journal (libération n° 9363 du 08/07/2021 et n° 9378 du 30/07/2021), a connu d'autres rectifications au niveau des cahiers des prescriptions speciale (Lot 1 et Lot 2) notamment : (Article 1, chapitre 2 : clauses techniques et article 27 : Bordereau des prix detail-estimatif), le reste sans changement.

Veuillez télécharger les versions des cahiers des prescriptions especiales dûment rectifiés au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

N° 7007/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Messieurs les entrepreneurs sont informés que l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 26/2021 relatif aux travaux de construction d'un ouvrage d'art sur Oued M'SOUN au PK 131+000 de la RR508 relevant de la DPETLE de Taza, Province de Taza, publié au journal Libération le 10-11 Juillet 2021 sous n° 9365, prévu le 10 Août 2021 à 10h est reporté pour le 24 Août 2021 à la même heure.

N° 7008/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

Avis de Report de l'A.A.O N° 22/2021/BG.

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°22/2021/BG relatif à l'Acquisition de matériel et mobilier de bureau pour la province d'El Jadida :

LOT	OBJET
Lot n°01	Acquisition de matériels informatiques pour le compte de la province d'EL JADIDA
Lot n°02	Acquisition de mobilier de bureaux pour le compte de la province d'EL JADIDA
Lot n°03	Acquisition de matériels de bureaux pour le compte de la province d'EL JADIDA

est reporté le **mardi 17 aout 2021 à 10 h** au lieu le **Mercredi 11 aout 2021 à 10 :00 heures**

Les catalogues et les échantillons exigés par les dossiers d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida avant le **lundi 16 aout 2021 à 16 heures** au lieu le **mardi 10 aout 2021 à 16 heures**.

Le reste sans changement.

N° 7009/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DIRECTION REGIONALE DU NORD



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
الوكالة الوطنية للمجهزات العامة
المدنية الجنوبية للشمال

REF: ANEP/DMA/G/ 21, 1 / 2021

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE n°13/2021

Le Mardi 31 Août 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Equipements Publics du Nord, sise au chantier de construction du Centre Hospitalier Universitaire de Tanger – km 17 – Route de Rabat - Tanger, à l'ouverture des plis relative à :

ETUDE ARCHITECTURALE ET LE SUIVI D'AMENAGEMENT DU FOYER FEMININ ET GARDERIE A TAMMAZZAQT – TETOUAN, FOYER FEMININ A AHRAK – MARTIL ET FOYER FEMININ ET GARDERIE A TEROUAL – OUAZZANE, -LOT N° 1-

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : **2.598.000,00 dhs H.T (Deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille dirhams hors taxes).**

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Equipements Publics du Nord.

Il peut également être téléchargé du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101,102,148 et 149 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Equipements Publics du Nord.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit remis séance tenante au Président de jury de la consultation architecturale au début de la séance publique et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 7010/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2021

Le 02/09/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet : **Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité du réseau routier relevant la DPETLE de Benslimane**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSLIMANE, il peut également être télécharger à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(16.000,00) Seize mille dirhams.**

L'estimation des couts des prestations établis par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **(1.110.314,40) Un million cent dix mille trois cent quatorze dirhams et quarante centimes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépoté des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- * Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETLE de Benslimane .
- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique n°14-1395 du 23/06/2014 qui abroge et remplace le tableau annexé au décret n°223-94-2 publié en date du 16/06/1994.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
X	X-2 et X-1	2

N° 7011/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 13/2021

Le 31 Aout 2021 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

-Etude géotechnique de traitement de dégâts de crues survenus sur les routes suivantes :

- la RP1723 du PK0+000 au PK84+000
- la RR112 (EX RP1739) du PK14+000 au PK48+000; dans la Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 500,00 dhs (Mille Cinq Cent Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 103 440,00 dhs (Cent Trois Mille Quatre Cent Quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

*** Pour les entreprises installées au Maroc :**

- Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification, délivré par le Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau comme Suits :

Activité	Qualifications	Catégorie
EG : Etudes géotechniques	EG.3 : Etudes géotechniques routières courantes OU EG.5 : Etudes géotechniques des ouvrages courants	3

*** Pour les entreprises non installées au Maroc :**

- Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°7012/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 02/EXP/DPSS/2021

SEANCE - PUBLIQUE

Le Jeudi 02 septembre 2021 à dix heures et 00 min (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Nettoyage et entretien des bâtiments administratifs et des établissements scolaires, relevant de la Direction provinciale du MENFP de Sidi Slimane en lot unique, comme suit :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût des prestations en TTC	Caution provisoire	Heure d'ouverture des plis de l'A.O.O
02/EXP/DPSS/2021	Nettoyage et entretien des bâtiments administratifs et des établissements scolaires, relevant de la Direction provinciale du MENFP de Sidi Slimane en lot unique.	3 750 552,00dhs TTC Trois millions sept cent cinquante mille cinq cent cinquante deux dirhams, 00 centimes TTC	45 000,00 dhs (quarante cinq mille dirhams)	dixheures et00min (10h00) du matin

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N°7014/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 14/2021

Le 31 Aout 2021 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Travaux de construction des Citernes (Métfias) pour le captage des eaux pluviales dans les localités :

- AFARZAZ et TIFEROUINE DANS LA COMMUNE TERRITORIALE ELFAID.
- TAMJOUT ET TIZI DANS LA COMMUNE TERRITORIALE IMI N'TAYARTE. PROVINCE DE TAROUDANT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la logistique, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13 000.00 DHS (Treize Mille Dirhams)
- * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 919 032.00 dhs (Neuf Cent Dix Neuf Mille Trente Deux dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- ✓ soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

➢ **Dossier technique comprenant :**

*** Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification suivant :

secteur	Qualifications	Classe
A	A6	5

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°7013/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 05/LQHII/2021

« Séance publique »

Le Vendredi 03 septembre 2021 à dix Heures (10H), il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue Cadi Ayad Gueliz - Marrakech), l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet: LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DE INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MARRAKECH EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue Cadi Ayad Gueliz - Marrakech), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Caution Provisoire (en dhsTTC)	L'estimation des Coûts des Prestations (Hors taxes)	
	minimale	maximale
14 000dhs (quatorze mille dirhams).	587 711.25 dhs Cinq quatre-vingt-sept mille sept cent onze dirhams et 25 cts Hors taxe	643 683.75 Six cent quarante trois mille six cent quatre vingt trois Dhs et 75 cts dirham Hors taxe

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée Hassan II Avenue Cadi Ayad Gueliz Marrakech.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le 26/08/2021 à 10h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10, du règlement de consultation

N°7015/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24/2021

Le 14/09/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 3042 SUR 3,6 KM DU PK 0+000 AU PK 3+600 -PROVINCE DE NOUACEUR-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000 DHS (cent mille Dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **6 490 281.96 DHS TTC (six million quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt et un dirhams et quatre-vingt-seize centimes)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	B1 : Travaux de terrassement routiers courants et B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement B5 : Assises non traitées et enduits superficiels et B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°7016/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 23/2021/BP/PAZ

Le 02 Septembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Creusement d'un forage d'exploitation au douar Iferden à la CT Agoudi N'lkheir, province d'Azilal
- Creusement d'un forage d'exploitation au douar Tighighite Tazroualte Ait Mouh oubrahim à la CT Zaouite Ahsal, province d'Azilal
- Creusement d'un forage d'exploitation au douar Ait Aamer à la CT Ait M'hamed, province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **vingt-trois mille dirhams, 00 Cts (23.000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf Cent Trente-Trois Mille dirhams 00 centimes (933 000,00DH)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7018/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25/2021

Le 16/09/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 3042 SUR 3,6 KM DU PK 0+000 AU PK 3+600 -PROVINCE DE NOUACEUR-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **2500 DHS (Deux mille cinq cent Dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **171 564,00 DHS TTC (Cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatre dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
CQ : contrôle de qualité	CQ.4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type 1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE , EB, GBB...) et CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrages agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable...)	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°7017/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 24/2021/BP/PAZ

Le 01 Septembre 2021 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Creusement d'un forage d'exploitation aux douars Bateli, Askmoud et Agerd Nouaja à la CT Anergui, province d'Azilal
- Creusement d'un forage d'exploitation au Quartier Administratif à la CT Tilouguitte, province d'Azilal
- Creusement d'un forage d'exploitation au douar ait yahya 63 à la CT Beni Ayyat, province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **dix huit mille dirhams, 00 Cts (18.000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Sept Cent Dix-Sept Mille dirhams 00 centimes (717.000,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7019/PA

STE PHARMACIE AHL LOGHLAM SARL AU

Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 04/06/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE PHARMACIE AHL LOGHLAM » SARL AU, Objet : PHARMACIEN , SIEGE SOCIAL: SALAM 1 TRANCHE C N°380 AHL LOGHLAM CASABLANCA, DUREE: 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 2.140.000,00 DH, divisé en Vingt Un Mille Quatre cent (21400) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune, Mme. ASMAA JBAIR à 21400 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mme. ASMAA JBAIR
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 03/08/ 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 512397 et n° de dépôt 788779.

N° 7023/PA

SOCIETE «MAZECH BUILDING»
Siège social : N°530 LOT AIN AGHBAL, RC n° 1397 à AZROU EXTENSION D'ACTIVITE L'Assemblée générale extraordinaire en date du 09/06/2021 de la SOCIETE «MAZECH BUILDING » a décidé :

- La radiation de l'activité négoce et l'ajout de l'activité intermédiaire de transfert d'argent.
- L'approbation de la cession de 600 parts sociales de Mr FOUAD EL MAZZOUZ à Mr MOHAMED EL MAZZOUZ.
- La modification de l'article 03, 6 et 7 des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance d'AZROU le 06/07/2021 sous le numéro 247.
Pour extrait et mention

N° 7024/PA

FIDUCIAIRE FIDULATIMO
Tél.Fax : 05 22 72 43 43 "SONAMED" – SARL Société A Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 Dhs
Siège Social : Rue Soumaya Résidence Shehrazade 3, 5ème Etg, N° 22 Palmiers Casablanca RC: Casablanca N° 431747

Au terme d'un acte SSP en date du 28 Juin 2021 à Casablanca, l'Assemblée générale de la société SONAMED SARL a décidé ce qui suit:

- La dissolution anticipée de la société " SONAMED SARL " .
- Nomination de liquidateur, M. Naoufal LITIM et Mme Hakima ZAHIR.
- Siège de liquidation : Rue Soumaya Résidence Shehrazade 3, 5ème Etg, N° 22 Palmiers Casablanca.
- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le

04/08/2021 sous le N 789040.

N° 7025/PA

75 A MOTO SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams
Siège social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 - Casablanca -

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 07/07/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants : Objet: la société a pour objet directement: - Import et export marchand ou intermédiaire effectuant* Dénomination : « 75 A MOTO » -Siège : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 Casablanca. -Durée: 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite: - Mr MOHAMMED EL OUAHABI: 1000 PARTS, -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Mr MOHAMMED EL OUAHABI pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 787240 en date du 16/07/2021, Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 510911. Pour extrait et mention gérance

N° 7026/PA

MIAJ VAMOS SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams
Siège social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 - Casablanca -

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 07/07/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants : Objet: la société a pour objet directement: - Import et export marchand ou in-

termédiaire effectuant* Dénomination : « MIAJ VAMOS » -Siège : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 Casablanca. -Durée: 99 ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite: - Mr YASSINE TAWAB : 1000 PARTS, -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Mr YASSINE TAWAB pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 787154 en date du 15/07/2021, Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 511025 . Pour extrait et mention gérance

N° 7027/PA

HARBI BIJOUTERIE SARL AU RC N°508385

I- Selon La décision de l'associe unique de la société « HARBI BIJOUTERIE » S.A.R.L AU », en date du 07/07/2021, il a été Décidé ce qui suit :
Ajout d'une activité « MARCHAND EFFECTUANT IMPORT EXPORT »
Par conséquent l'article 2 du statut sera modifié comme suit :

1/ FABRICATION DES CHAINES EN OR, REPARATION DES OBJETS EN OR,
2/ NEGOCE EN OR.
3/ IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT).
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 03/08/2021 sous le N° 508385.
III- Le déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce Tribunal de Commerce de Casablanca, le 03/08/2021 sous le numéro 788884 du registre chronologique.

N° 7028/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 13/2021/ BP

Le 30 Août 2021 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé au siège du Conseil Provincial de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Travaux d'éclairage public des quartiers sous équipés à la ville de Sidi Ifni, Province de Sidi Ifni.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100.000,00 dhs (Cent Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **7.877.700,00 dhs (Sept Million Huit Cent Soixante Dix Sept Mille Sept Cent Dhs et 00 Cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les échantillons et documents techniques demandés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Service du Conseil Provincial de Sidi Ifni avant le **03 Août 2021 à 11 heures** (heure limite pour le dépôt des échantillons et documents techniques)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

Les Concurrents installés au Maroc doivent produire la copie légalisée du certificat de classification et de qualification figurant sur le tableau suivant :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
J (Electricité)	1	J4 (Travaux d'éclairage public)

Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°7020/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES BUDGETS ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert n° 09/BG/2021

Le 07/09/2021 à 12h00 min il sera procédé, dans la salle n°2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour l'étude géotechnique, expertise du bâtiment existant et contrôle des matériaux de construction du projet d'aménagement et d'extension d'un bâtiment administratif destiné au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Wilaya de Guelmim Oued Noun situé au siège de la province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Dirhams (1.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre-vingt-dix mille Dirhams et Zéro Centimes (90.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat qualification pour les domaines d'activités suivants :

*** Qualification nouvelle :**

Activités	Qualifications	Catégories
EG	EG.1	4
CQ	CQ.1	4

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°7021/PA



AVIS D'ANNULATION CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2021/INPT

Objet de l'appel d'offres : Travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux de l'Institut National des Postes et Télécommunications INPT

N°7022/PA

HOTEL CLICHY
05.28.84.42.00
CONVOCACTION
I- CONVOCACTION
A L'ASSEMBLEE
GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ HOTEL
CLICHY SARL.

La société HOTEL CLICHY SARL, représentée juridiquement par M. OUAHBI MUSTAPHA titulaire de la CIN N° T90007 convoque Madame MOUNA BOUJAAJAT, Demeurant : à HAY AL QODS GR AL BAIDA 2 NR 214 BERNOUSSI, en qualité d'associée portant les 1375 parts sociales, et aussi représentante de ses fils mineurs : Mr CHRIF MOHAMMED, propriétaire les 3 896 parts sociales et Mr CHRIF SAMI, propriétaire les 3 896 parts sociales, à participer à l'assemblée générale extraordinaire de la société HOTEL CLICHY SARL, société à responsabilité limitée au capital de 3.300.000,00 DHS qui se tiendra le 12/08/2021, à 10 heures, au siège de ladite société sis à : N 48 AV, KENNEDY, TALBORJIT AGADIR, pour la question suivant sera à l'ordre du jour :

-Assister pour ratifier la Cession de Onze mille (11.000) parts sociales de Mme. HEMMOUDA FATIMA d'une valeur nominale de Cent dirhams chacune à son fils M.CHRIF HICHAM, qui a été signé et légalisé. En date du 04/07/2020.

En outre, pendant le délai de quinze jours qui précède l'Assemblée, l'inventaire est tenu au siège social, la présence de Madame MOUNA BOUJAAJAT à cette assemblée générale est nécessaire. Si elle est dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale, elle a la possibilité de faire représenter par un mandataire de son choix, qui devra être muni d'un pouvoir régulier.

N° 7029/PA

FIDUCIAIRE D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT COMPTABLE (F.A.T.C SARL)
64, RUE 2 KHALIL II LA VILLETTE
CASABLANCA
TEL/ FAX : 0 5 22 61 49 12
EMAIL :

fatcl@hotmail.com
Modifications Statutaires
Constatation du décès de l'associé et gérant unique
Nomination de nouveau gérant

Aux termes du procès-verbal du 23/06/2021 à Casablanca, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société FIDUCIAIRE D'ANALYSE ET DE TRAITEMENT COMPTABLE (F.A.T.C SARL) a décidé ce qui suit :

1. Constatation du décès de l'associé et gérant unique feu KHOLSI Ali.
2. Transmission et répartition des parts sociales de l'associé et gérant unique feu KHOLSI Ali à la survivance de ses héritiers.
3. Suppression des fonctions de gérant unique suite à son décès.
4. Nomination de nouveau gérant KHOLSI Jalal en qualité de Gérant unique pour une durée illimitée
5. Modifications des articles 6-7 et 15 des statuts en

conséquence.
6. Mise à jour et adoption du texte des nouveaux statuts.

Le Dépôt légal a été effectué au greffe au tribunal de commerce de Casablanca en date du 28/07/2021 sous numéro 788325.

Pour extrait et mention :
F.A.T.C S.A.R.L
N° 7030/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
DGS

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°22/2021/B.P./PAZ

Le 31 Aout 2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Ouverture de la piste menant au douar Sloulete à la CT Zaouiat Ahansal, Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze Mille Dirhams (12.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Quatre-vingt Mille Dirhams, 00 Cts (480.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : Ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

N° 7031/PA

Royaume du Maroc
Université Chouaib
Doukkali d'El Jadida
Ecole Supérieure
de Technologie
de Sidi Bennour.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/EST/2021

Le 16/09/2021 à 11h, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : Ac-

quisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés à la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis, avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le présent appel d'offres est lancé en deux lots et sont désignés comme suit : Lot 1 : Acquisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour- (BI).
Lot 2 : Acquisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour- (BI).

Les cautionnements provisoires sont fixés à :

Lot N° 1 : 6000,00 Dhs (Six mille Dirhams).
Lot N° 2 : 7000,00 Dhs (Sept mille Dirhams).

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage s'élevaient à :
Lot N° 1 : 375 000,00 DH HT-HDD (Trois cent soixante-quinze mille Dirhams et Zéro Centimes HT-HDD)
Lot N° 2: 405 000,00 DH HT-HDD (Quatre cent cinq mille Dirhams et Zéro Centimes HT-HDD)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida.

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à 2 Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Présidence ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 7032/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE
GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES BUDGETS
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 07/BG2/2021
Le 31/08/2021 à 11h00 min il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de

prix, pour le contrôle des études et des travaux d'aménagement et d'extension d'un bâtiment administratif destiné au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la Wilaya de Guelmim Oued Noun situé au siège de la province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Dirhams (1.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre-vingt-dix mille Dirhams et Zéro Centimes (90.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7033/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE
GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES BUDGETS
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 08/BG2/2021
Le 01/09/2021 à 12h00 min il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les études techniques et suivi des travaux d'aménagement et d'extension d'un bâtiment administratif destiné au Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Wilaya de Guelmim Oued Noun situé au siège de la province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Dirhams (1.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-

vingt mille Dirhams et Zéro Centimes (180.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;

Le domaine d'activité exigé est : D1 ou bien (D14 et D15 et D16 et D17 et D18)

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 7034/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM OUED NOUN
PROVINCE DE
GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES BUDGETS
ET MARCHES

AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
n° 02/CA-BG/2021
Le 06/09/2021 à 11h00 min

Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'étude architecturale et suivi des travaux d'aménagement et d'extension d'un bâtiment administratif destiné au Secrétariat Général des Affaires Régionales de la Wilaya de Guelmim Oued Noun situé au siège de la province de Guelmim.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Sept Millions Cinq Cent Mille Dirhams (7 500 000,00 Dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics

www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de cette Province

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 23/08/2021 à 10H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 7035/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert
n° 06/BG2/2021

Le 02/09/2021 à 11h00 min. Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour équipement et ameublement des logements administratifs à la province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent mille Dirhams et treize et zéro Centimes (500.013,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 01/09/2021 à 11h00 min (Heure limite pour le dépôt des échantillons et des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7036/PA

«Société Rimal Asset» SARL
Société à responsabilité
limitée Au capital de
1.000.000,00 dirhams
Siège social : 219 Bd Ibn
Tachfine Apt 5 étage 1 Ain
Borja Casablanca

L'an deux mille vingt et un le
quatorze avril, les associés de
la société «Rimal Asset», socié-
té à responsabilité limitée,
se sont réunis en assemblée
générale extraordinaire, en
conséquence, il a été décidé
ce qui suit :

1- Nomination d'un gérant
unique

L'assemblée générale nomme
en qualité de gérant unique
de la société pour une durée
illimitée et avec les pouvoirs
les plus étendus : M. Saaid
Ithri.

2- La signature :

La société sera valablement
engagée par la signature de
M. Saaid Ithri qui a les pleins
pouvoirs de gérer seul.

Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de commerce de
Casablanca le 02-07-2021
sous le N° 785301.

N° 7055/PA

EL HANESH IMP EXP

SARL AU

RC / 385419

Cession des parts sociales et
nomination d'un
nouveau gérant

Suite à un acte sous-seing
privé, en date du
19/07/2021, il a été établi un
procès verbal de la société EL
HANESH IMP EXP sise 108
rue Rahal Ben Ahmed 2ème
étage n°5 Belvédère Casa qui
stipule :

1) Cessions de 1000 parts so-
ciales de 100 dhs chacune par
Mme Mesbah Hafida de la
société EL HANESH IMP EXP
à M. Nour Tarek Ahmed
Ibrahim Hassan.

2) Le capital devient
100.000,00 dhs de 1000 parts
de 100 dhs appartenant à M.
Nour Tarek Ahmed Ibrahim
Hassan.

3) Démission de la gérante
Mesbah Hafida et nomina-
tion d'un nouveau gérant M.
Nour Tarek Ahmed Ibrahim
Hassan de nationalité égypti-
enne passeport

n°A22079273.

4) Modification des articles
6,7 et 15 du statut et mise à
jour des statuts.

5) La société est engagée par
la signature du nouveau gé-
rant unique

6) Le nouveau gérant s'enga-
ge à être responsable des
créances anciennes et futures
de la société, et il est le seul
responsable envers toutes les
administrations fiscales,
douanières, portnet, trésor,
banque, tribunal, fournis-
seurs... De tous les incidents
anciens et futurs de la société
EL HANESH IMP EXP.

Le dépôt légal a été établi au
tribunal, le 04/08/2021, sous
le numéro : 789019.

N° 7058/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Ré-
forme de l'Administration
Direction des Affaires Admi-
nistratives et Générales
Appel d'offres ouvert,
sur offres de prix
N°11/2021/MEFRA/
AC/MAIN

Le 31 août 2021 à 9h30, il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la Direction
des Affaires Administratives
et Générales (DAAG), sise
Entrée «D», bâtiment
extension du Ministère de
l'Economie, des Finances et
de la Réforme de l'Admi-

nistration, 2ème étage,
Quartier administratif –
Rabat-Chellah, à l'ouver-
ture des plis relative à l'ap-
pel d'offres ouvert sur
offres des prix pour la réali-
sation de la Maintenance lo-
gicielle des portails
électroniques du Ministère
de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Admi-
nistration, quartier Admi-
nistratif – Rabat-Challah.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des Achats de la Direction
des Affaires Administratives
et Générales – Ministère
de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Admi-
nistration – Rabat –
Chellah. Bureau n°229,
2ème étage Entrée «D», Il
peut être téléchargé à partir
du portail marocain des
marchés publics

(www.marchespublics.gov.
ma) et du site Internet du
Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Ré-
forme de l'Administration
(www.finances.gov.ma (Ru-
brique «Appel d'Offres»).

Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à la
somme de :

- Vingt milles dirhams (20
000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

- Cinq cent onze mille qua-
tre cent quarante Dirhams
toutes taxes comprises (511
440,00 DHS TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-
349 du 20 mars 2013 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la DAAG du
Ministère de l'Economie
et des Finances ;

- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offres en début de
séance et avant l'ouverture
des plis ;

- Soit transmettre leurs dos-
siers par voie électronique
au maître d'ouvrage via le
portail marocain des mar-
chés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de la consultation;

N° 7037/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE

INSTITUT SUPERIEUR
DES PROFESSIONS IN-
FIRMIERES ET DES
TECHNIQUES DE SANTE

REGION DE CASA-
BLANCA-SETTAT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01 / 2021
PROCEDURE DEMATE-
RIALISEE

SEANCE PUBLIQUE
Le 21 septembre 2021 à
10H00, il sera procédé, dans
la salle de réunion de l'ins-
titut supérieur des profes-
sions infirmières et
techniques de santé Casa-
blanca sise avenue Tan-Tan
quartier El Hank Casaba-
lanca (à côté de la maison
des jeunes El Hank), à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix, ayant pour objet :

Achat et installation du ma-

ériel informatique au profit
de l'institut supérieur des
professions infirmières et
techniques de santé Casa-
blanca, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
de l'unité de budget et de
comptabilité de l'institut su-
périeur des professions in-
firmières et techniques de
santé Casablanca sise ave-
nue Tan-Tan quartier El
Hank Casablanca, et il peut
également être téléchargé à
partir de l'adresse électro-
nique suivante : [https://
www.marchespublics.gov.
ma/](https://www.marchespublics.gov.ma/)

• Le Cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
(en dhs) : Cent vingt Mille
dirhams (120 000,00 Dhs)

• L'estimation des coûts des
prestations est fixée (en
dhs) TTC : Quatre Million
Cent Soixante-Onze Mille et
Cent Soixante Quatre di-
rhams (4 171 164,00 dhs).

Le Contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des Articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics.

Les Concurrents peuvent :

• Soit les envoyés, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

• Soit déposer, contre récé-
pissé leurs plis au bureau
précité ;

• Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Il est porté à la connais-
sance des concurrents qu'en
vertu de l'arrêté du ministè-
re de l'économie et des fi-
nances n° 20-14 du 8 Kaada
1435 (4 septembre 2014) re-
latif à la dématérialisation
des procédures de passa-
tion des marchés publics, il
est prévu la possibilité soit
de la réception électronique
des offres, soit la réception
des offres sur support pa-
pier.

Les prospectus exigés par
le dossier d'appel d'offres
doivent être déposés au bu-
reau de l'unité de budget et
comptabilité de l'institut su-
périeur des professions in-
firmières et techniques de
santé Casablanca sise ave-
nue Tan-Tan quartier El
Hank Casablanca, au plus
tard le 20 septembre 2021 à
14H00.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 7038/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE

DE BOULEMANE
COMMUNE IMOUZZER
MARMOUCHA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

01 / 2021
Le Mardi 31 août 2021 à
10h heures du Matin, il sera
procédé dans le bureau de
M. Le président de La
Commune D'Imouzzet
Marmoucha à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
concernant :

L'AFFERMAGE DU SOUK
HEBDOMADAIRE à L'EX-
CEPTION DE L'ABATTOIR
ET DES BOUTIQUES pour
le compte de la commune

Imouzzet Marmoucha.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès ser-
vice des marchés relevant
de la commune Imouzzet
Marmoucha, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Quinze MILLE DIRHAMS
(15.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
ître d'ouvrage est fixée à la
somme de DEUX CENT
QUARANTE MILLE DI-
RHAMS (240.000,00 Dhs)

Délai d'affermage : Trois Ans
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre à la commune
d'Imouzzet Marmoucha ;

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouver-
ture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont comme suit :

1) DOSSIER ADMINIS-
TRATIF COMPRENANT :

a – la déclaration sur l'Hon-
neur comprenant les indica-
tions et les engagements
précisés à l'article 24 du dé-
cret n° 2.12.349 précité.

b- la ou les pièces justifiant
les pouvoirs conférés à la
personne agissant au nom
du concurrent.

c- l'attestation ou copie cer-
tifiée conforme délivrée de-
puis moins d'un an par
l'administration compé-
tente du lieu d'imposition
certifiant que le concurrent
est en situation fiscale régu-
lière ; cette attestation doit
mentionner les activités au
titre de laquelle le concu-
rent est imposé.

d-l'attestation ou copie cer-
tifiée conforme délivrée de-
puis moins d'un an par la
cnss certifiant que le
concurrent est en situation
régulière envers cet orga-
nisme.

e- le récépissé du caution-
nement provisoire ou l'at-
testation de la caution
personnelle et solidaire en
tenant lieu.

f- le certificat d'immatricula-
tion au registre de com-
merce.

g- pour les groupements ;
une copie légalisée de la
convention constitutive du
groupement prévue à l'arti-
cle 157 du décret précité.

h- photocopie légalisée de
la carte d'identité nationale.
N.B les concurrents non
installés au Maroc doivent
fournir l'équivalent des
pièces visées aux para-
graphes c ; d ; e ; et f ci-dessus
; délivrées par les adminis-
trations ou organisme
comptants de leurs pays
d'origine ou de Provenance.

2- DOSSIER TECHNIQUE
COMPRENANT :

a- Une note indiquant les
Moyens humains et tech-
niques du concurrent ; le

lieu ; la date ; la nature et le
montant et l'importance des
prestations qu'il a exécuté
ou à l'exécution desquelles
il a participé.

b- Les attestations délivrées
par les hommes de l'art
sous la direction desquels
les dites prestations ont été
exécutées ou par les béné-
ficiaires publics ou privés des
dites prestations avec indi-
cation de la nature des pres-
tations ; le montant ; les
délais ; et les dates de réali-
sation ; l'appréciation ; le
nom et la qualité du signa-
taire. Elles doivent être ana-
logues à celles des presta-
tions objet de l'appel d'offre.
ces documents doivent être
certifiés conforme à l'original.

c- Engagement de la pro-
priété du terrain du souk.

3) Offre financière compre-
nant :

a- L'acte d'engagement
b- Le bordereau des prix dé-
tail estimatif

4) OFFRE ADDITIVE
COMPRENANT :

5) Le CPS et le règlement de
la consultation paraphés
sur toutes les pages et si-
gnés à la dernière page avec
mention « lu et accepté »

N° 7039/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE
ET DE L'EAU

DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 35/2021/KH
Le 30/08/2021 à 10h00, il
sera procédé dans les bu-
reaux de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipe-
ment du Transport et de la
Logistique et de l'Eau de
Khémisset – Province de
Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Mar-
chés de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi Ayad,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
[www.marchespublics.gov.
ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25.000,00 DH (Vingt cinq
mille Dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : 1.562.040,00
Dhs (Un million cinq cent
soixante deux mille qua-
rante Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité ;

- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des Marchés de la
Direction Provinciale de
l'Equipe-
ment du Transport et de
l'Eau de Khémisset, Rue
Kadi Ayad ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- soit les envoyer, par voie
électronique, dans le portail
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 7041/PA

Direction Provinciale de
l'Equipe-
ment du Transport et
de la Logistique et de
l'Eau de Khémisset, Rue
Kadi Ayad ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- soit les envoyer, par voie
électronique, dans le portail
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 7040/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU

DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

DE KHEMISSET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°: 36/2021/KH
Le 30/08/2021 à 10h30, il
sera procédé dans les bu-
reaux de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipe-
ment du Transport et de la
Logistique et de l'Eau de
Khémisset à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres Ouvert sur offres de
prix pour :

Travaux de signalisation
horizontale des routes
RR402, RR404, RR407,
RR409, RR411, RR701,
RP4304, RP4318, RP4321,
RP4323 de la DPETLE de
Khémisset – Province de
Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Mar-
chés de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi Ayad,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
[www.marchespublics.gov.
ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25.000,00 DH (Vingt cinq
mille Dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : 1.562.040,00
Dhs (Un million cinq cent
soixante deux mille qua-
rante Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité ;

- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des Marchés de la
Direction Provinciale de
l'Equipe-
ment du Transport et de
l'Eau de Khémisset, Rue
Kadi Ayad ;

- soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- soit les envoyer, par voie
électronique, dans le portail
des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

N° 7041/PA

CITY GOURMET Sarl
Société à Responsabilité
Limitée au capital social de
1 000 000,00 de Dirhams
Siège social : Rce Star
Youness n°20, RDC Angle
Rue Oumaima Sayeh et
Abou Yaala Ifrani –
Casablanca
Immatriculée au Registre
de Commerce sous le
n° 123557

1- Suite au procès-verbal
du 01/04/2021 les associés
de la société City Gourmet
Sarl ont décidé de :

Transférer le siège social de
Rce Star Youness n°20,
RDC Angle Rue Oumaima
Sayeh et Abou Yaala Ifrani
-Casablanca à 2bis rue
Abou Abdellah Nafii Maarif
2eme Étage Apt n°3 Casablanca.

- De modifier l'article 4 du
Statut.

2- Le dépôt légal a été déposé
au tribunal de commerce
de Casablanca le 29/7/21
Sous le numéro 788466.

N° 7046/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°: 37/2021/KH
Le 30/08/2021 à 11h00, il
sera procédé dans les bureaux
de Mr le Directeur
Provincial de l'Equipe-
ment du Transport et de la
Logistique et de l'Eau de
Khémisset à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres Ouvert sur offres
de prix pour :

Contrôle des travaux de
signalisation horizontale
des routes classées relevant
de la DPETLE de
Khémisset.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuite-
ment du Bureau des Marchés
de la DPETLE de
Khémisset, Rue Kadi
Ayad, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
5.000,00 DH (Cinq
mille Dirhams).
L'estimation des coûts des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixé
à la somme de : 295.920,00
Dhs (Deux cent quatre
vingt quinze mille neuf
cent vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27, 29, 31 et 148 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
précité ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-

reau des Marchés de la Di-
rection Provinciale de
l'Équipement du Trans-
port et de la Logistique et
de l'Eau de Khémisset,
Rue Kadi Ayad. ;
- soit les remettre au président
de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

-soit les envoyer, par voie
électronique, dans le por-
tail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règle-
ment de consultation.
N° 7042/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
D'INEZGANE
IT MELLOUL
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 10/2021/BG

Le 02 Septembre 2021 à
10Heures il sera procédé,
dans le bureau de Mon-
sieur le Gouverneur de la
préfecture d'Inezgane Ait
Melloul, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres des
prix ayant pour objet: Tra-
vaux d'installation d'un
système de caméra de sur-
veillance au siège de la
Préfecture Inezgane Ait
Melloul . Le dossier d'ap-
pel d'offres, peut être re-
tiré auprès de la Division
du Budget et des Marchés
de la Préfecture d'Inez-
gane - Ait Melloul ou le té-
lcharger à partir du Por-
tail des Marchés Pub-
lics : www.marchespublics.gov.ma .

- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
10.000,00 Dhs (Dix
mille Dirhams).
- L'estimation du coût des
prestations objet de l'ap-
pel d'offres est fixée à la
somme de : 645.504,00
Dhs TTC (Six cent quar-
ante-cinq mille cinq cent
quatre dirhams 00 cen-
times toute taxe com-
prise).

Le contenu, le dépôt ainsi
que la présentation des
dossiers des concurrents,
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles-27, 29, 31 et 148 du
décret n° 2-12-349 du 08
Jumada-I 1434 (20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la
Division du Budget et des
Marchés de la Préfecture
d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité.
-Soit les remettre, séance
tenante, au Président de la
Commission d'Appel
d'Offres au début de la
séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les transmettre par
voie électronique au por-

tail des marchés publics
Les catalogues, prospec-
tus ou autres documents
techniques exigés par le
dossier d'appel d'offres
doivent être déposés dans
le bureau d'ordre de la di-
vision du budget et des
marchés avant le 02 Sep-
tembre 2021 à 10Heures
(Heure limite pour le
dépôt)

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article-09 du Règle-
ment de consultation.
N° 7043/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT
GENERAL
PREFECTURE
D'INEZGANE
AIT MELLOUL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
SERVICE
DES MARCHES
Avis de la consultation
Architecturale
N° 13/2021/BG

Le 31 Aout 2021 à
10Heures, il sera procédé,
dans les bureaux de Mon-
sieur le Gouverneur de la
Préfecture d'Inezgane Ait
Melloul, à l'ouverture des
plis des offres de la
consultation architectu-
rale relative à la réalisa-
tion des ETUDES
ARCHITECTURALES ET
SUIVI DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
DEUX POSTES DE COM-
MANDEMENT AUX
COMMUNES LQLIAA ET
D'CHEIRA EL JIHADIA,
EXTENSION D'UN
POSTE DE COMMANDE-
MENT A LA COMMUNE
TEMSIA ET TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
AUX POSTES DE COM-
MANDEMENT RELE-
VANT DE CETTE
PREFECTURE.

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser de :
4.266.666,67 dirhams
(Quatre millions deux
cent soixante-six mille six
cent soixante six dirhams
67 centimes)

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré auprès de la Di-
vision du Budget et des
Marchés de la Préfecture
d'Inezgane - Ait Melloul
ou le télécharger à partir
du Portail des Marchés
Publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 100, 101
et 102 du décret n° 2-12-
349 du 8 Jumada I 1434
(20 mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les architectes peuvent:
- Soit déposer contre récé-
pissé, leurs plis dans le
bureau d'ordre de la Divi-
sion du Budget et des
Marchés de la Préfecture
d'Inezgane Ait Melloul ;
- Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité,
- Soit les remettre au pré-
sident du jury de la

consultation architectu-
rale au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis ;
-Soit et Conformément
aux dispositions de l'arti-
cle 148 du décret n°2-12-
349 précité, le dépôt des
plis et des offres des

concurrents peut être ef-
fectué par voie électro-
nique, au choix des
concurrents, en applica-
tion des termes de l'Arrêté
du Ministre de l'économie
et des finances n° 20-14 du
8 kaada 1435 (4 septembre
2014) relatif à la dématé-

rialisation des procédures
de passation des marchés
publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règle-
ment de la consultation
architecturale.

N° 7044/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet: ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE
D'ART SUR OUED OUM ER-RBIA AU PK29+800 DE LA RP2102
-PROVINCE DE RHAMNA-**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 22/2021

OUVERTURE DES PLS LE 07/09/2021

Le 07/09/2021 à 10h 30 (Dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE D'ART SUR OUED OUM
ER-RBIA AU PK29+800 DE LA RP2102
-PROVINCE DE RHAMNA-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **deux mille six cent dirhams (2 600,00 Dh)**
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Cent soixante-treize mille neuf cent quarante dirhams (173 940,00 Dh) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant :

2-1- Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CATEGORIE
EG	EG5	2

2-2- Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b Les attestations, ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N°7045/PA

Sport

Le nouveau flop du relais 4x100 m américain

Le relais 4x100 m messieurs des Etats-Unis a subi un énième échec aux Jeux olympiques jeudi, ratant la qualification pour la finale après une performance, un flop, qualifié de "génant" par la légende du sprint Carl Lewis.

Les relayeurs américains faisaient figure de favoris à Tokyo à la faveur de leur titre remporté aux Championnats du monde en 2019. Cette victoire avait fait naître des espoirs d'or à Tokyo pour les Etats-Unis, privés de couronne olympique dans le 4x100 masculin depuis 21 ans.

Mais leur rêve a pris fin dès jeudi lorsque le quatuor composé de Trayvon Bromell, Fred Kerley, Ronnie Baker et Cravon Gillespie n'a pris que la sixième place de sa série avec un temps de 38 sec 10/100.

Un mauvais passage de témoin entre Kerley et Baker et un dernier relais très faible de Gillespie ont condamné les Américains à l'élimination.

Si les Etats-Unis ont subi de multiples disqualifications ces dernières années, c'est la première fois qu'un relais américain est éliminé pour des raisons uniquement sportives.



Team USA n'a plus remporté de titre olympique sur la distance depuis les Jeux de 2000 à Sydney et leur dernière médaille remonte à ceux d'Athènes en 2004 (médaillés d'argent).

Le flop des relayeurs a entraîné de sévères critiques de la part de la légende américaine Carl Lewis. "L'équipe américaine a tout raté dans le relais masculin", a écrit Lewis sur Twitter.

"Le passage de bâton est mauvais, les coureurs étaient dans le mauvais ordre et il est clair qu'il n'y avait aucun leadership", a-t-il ajouté. "C'était vraiment gênant, et complètement inacceptable pour une équipe américaine de faire pire que certains jeunes amateurs que j'ai vus."

Leroy Burrell, membre de l'équipe championne olympique des Jeux de 1992 aux côtés de Lewis, a aussi tenté d'analyser cette course mais a dû conclure: "Je n'ai pas les mots."

L'ancien champion olympique du 200 et 400 mètres Michael Johnson a été tout aussi cinglant, estimant que l'équipe ne s'était pas assez préparée.

"Essayer d'avoir deux personnes lancées à pleine vitesse qui s'échangent un témoin dans une zone de 20 mètres

nécessite de l'entraînement", a tweeté Johnson. "Surtout quand on n'a pas gagné cette course depuis 2000 à cause de bâtons tombés ou de transmissions hors zone! Génant et ridicule", a-t-il lancé.

Les membres du relais ont eux-mêmes eu du mal à expliquer leur échec, qui s'ajoute à une série de déceptions dans la discipline.

"Honnêtement, je ne suis même pas sûr (de savoir)", a répondu Gillespie quand il a été interrogé sur ce qui s'était mal passé. "On doit vraiment s'améliorer pour les Mondiaux l'année prochaine et les prochains JO parce que c'est inacceptable", a-t-il ajouté.

"On n'a juste pas fait le job ce soir, aucune excuse", a déclaré le deuxième relayeur Kerley, médaillé d'argent sur 100 m dimanche.

"Je suis désolé mais c'est dur", a tweeté Bromell. "Subir toutes ces blessures et travailler si dur pour échouer..."

Baker a, de son côté, laissé entendre que l'équipe ne s'était pas assez entraînée. "On court tous vite", a-t-il estimé. "Fred (Kerley) court en 9 sec 8, je cours en 9 sec 8... Essayer de s'accorder parfaitement avec 2-3 entraînements, ce n'est pas évident."

Andre de Grasse Cette médaille d'or, personne ne pourra jamais me l'enlever

"Je suis très fier de moi", a assuré, très ému, le Canadien Andre de Grasse, champion olympique du 200 m mercredi à Tokyo.



Q : Quel sentiment vous habite après ce titre?

R : "Après tout ce travail, ces efforts, je l'ai fait, je suis très fier de moi. Je savais que ce serait très rapide. Mon coach m'avait dit d'être bon dans le virage, de tenter de rester au contact, que si je ne l'étais pas je ne pourrais pas gagner la course. C'est ce que j'ai réussi à faire, pour ensuite rester relax et bien placé pour finir fort. Après la course mon coeur battait à toute vitesse, c'est la première fois de ma vie à ce point, j'ai cru mourir une seconde, j'étais par terre mon dieu, pour ma 6e course en 5 jours, j'essayais juste de respirer (...). Tout le monde disait que les Américains allaient gagner, mais c'était mon moment, je savais que je l'avais en moi. J'ai souvent pris l'argent, le bronze, mais j'étais jeune en 2016 et je courais contre Usain Bolt..."

Vous avez gardé vos émotions dans un premier temps...

"J'essayais de garder mes émotions en moi, après tout ce que j'ai traversé, puis ma carapace s'est un peu ébréchée (sourire). Ensuite voir Nia (Ali, sa compagne), mes enfants à l'écran, je l'ai fait pour eux (il s'effondre en larmes)... Je suis très fier de moi, c'était un beau moment de les voir. Je l'ai fait pour eux, ma famille, mes enfants. Bien sûr j'ai été très ému pour la naissance de mes enfants, mais c'est la première fois que je le suis autant sur la piste. Cette médaille d'or, personne ne pourra jamais me l'enlever."

A quel point avez-vous été atteint par vos blessures ?

"2017 a été une année difficile pour moi, j'étais à Londres pour regarder les Mondiaux (blessé), je savais que j'aurais pu y gagner un titre. Puis je suis revenu en 2018 et me suis blessé au même endroit, j'étais anéanti, j'ai eu une année supplémentaire de soins. Heureusement les Mondiaux de Doha étaient en octobre (2019)".

Team USA monte vers l'Olympe en rouleau-compresseur



Olympe en vue pour "Team USA": les basketteurs américains, en quête d'un quatrième sacre olympique d'affilée aux Jeux de Tokyo, ont écarté sans ménagement de leur route l'Australie (97-78) jeudi à Saitama, où Kevin Durant et Devin Booker ont sorti le grand jeu.

Les Etats-Unis et leur armada de stars NBA tenteront d'assumer leur statut de favoris en finale samedi, contre la France ou la Slovénie de Luka Doncic. L'Australie tentera de se consoler avec le bronze face au perdant de cette autre demi-finale.

Après un début de tournoi en dé-

clats, marqué par une défaite inaugurale face aux Français (83-76) en phase de groupe, les Etats-Unis ont réussi à se relancer, notamment en écartant de façon autoritaire l'Espagne, championne du monde en titre, en quart de finale (95-81) mardi.

Une victoire en forme de message pour la concurrence, suivie donc d'une autre en guise de confirmation de leurs ambitions, face à des Australiens qui ont fait illusion durant les deux premiers quart-temps.

Dans le sillage de l'excellent meneur Patty Mills (15 pts, 8 passes), que le coach américain Gregg Popovich connaît bien pour l'entraîner depuis des années à San Antonio, ces derniers ont joué de façon décomplexée durant un quart d'heure.

Et si les Américains sont rentrés au vestiaire à la pause avec trois longueurs de retard (45-42), c'était d'ailleurs même

moins mal, car cinq minutes plus tôt, ils en comptaient quinze. Résultat d'une défense aux abois qui a été en outre sanctionnée par l'adresse extérieure des adversaires (7/15 à trois points).

"Ils voulaient nous mettre à terre tôt et espérer que nous paniquerions, mais nous ne l'avons pas fait", a expliqué sur NBC Durant, qui a tenu à bout de bras son équipe (15 pts en première période, 23 au final), avant que ses coéquipiers parviennent à mieux trouver la mière, en témoignant les deux premiers tirs primés réussis par Jayson Tatum et Devin Booker après onze ratés.

Ce dernier, qui a rejoint le groupe tardivement, comme Kris Middleton et Jrue Holiday, après la finale NBA remportée par Milwaukee face à Phoenix, a alors pris le relais de "KD" offensivement dans le troisième quart-temps, démontrant tout son talent entrevu de-

puis deux saisons avec les Suns. Ses 16 points inscrits (sur 25 au total) ont été pour moitié ceux de son équipe qui infligeait alors un lourd 32-10 sur la période.

K.O. debout après cet énorme éclat, les "Boomers", menés 74-55 à l'entame du dernier quart-temps, n'ont jamais su retrouver un second souffle, malgré un léger relâchement défensif des USA qui en ont tout de même profité pour faire le show; avec notamment des dunks spectaculaires de Zach LaVine (9 pts), un de leurs meilleurs pourvoyeurs en la matière.

Les hommes de Gregg Popovich, qui rêve à 72 ans d'enfin ajouter l'or olympique à son palmarès exceptionnel avec les Spurs (5 titres NBA), ne sont plus qu'à une victoire de l'exaucer. Leur montée en puissance, certes parfois un peu lente, les autorise à y croire fortement.

Les samourais du keirin à l'assaut des Jeux olympiques



Le keirin, épreuve olympique de cyclisme sur piste, est une passion japonaise. Mais plus qu'un sport, c'est d'abord une industrie qui sert de support aux paris, ce qui explique en partie que le Japon n'ait jamais vraiment brillé dans cette discipline aux JO.

En japonais, "keirin" signifie tout simplement "course cycliste". Six à neuf coureurs lancés par un "lièvre" sont lâchés à trois tours de l'arrivée (750 m). Le premier à franchir la ligne a gagné.

"C'est un sport très populaire ici, parce qu'on parie dessus", explique à l'AFP Junki Iwasawa, un journaliste spécialisé, "mais les règles du keirin japonais sont un peu différentes de celles du keirin international, et c'est pourquoi nous n'avons encore jamais gagné de médaille d'or aux Jeux".

Populaire, mais à l'image ambiguë. "Les gens l'associent au monde du jeu, à des hommes âgés, des retraités qui vont perdre leur argent", explique à l'AFP Justin McCurry, auteur du livre "Keirin: The War on Wheels" (non traduit): "Autrefois, le crime organisé et les gangs étaient très impliqués dans le keirin, pour truquer les courses. Les réunions se terminaient parfois par des bagarres violentes".

Depuis quelques années, d'énormes efforts ont été faits pour assainir le milieu. Avant chaque course dorénavant, les coureurs -- formés dans une école où ils apprennent des règles très strictes -- sont confinés pendant trois jours sans moyen de contact avec l'extérieur, pour éviter toute tricherie.

"Mais ce n'est pas une culture que le Japon a envie de montrer au

reste du monde. Ce n'est définitivement pas le Japon des brochures touristiques", insiste Justin McCurry.

Créé en 1948 pour lever des fonds pour la reconstruction après la guerre, le keirin fait vivre aujourd'hui plus de 4000 professionnels.

Les courses se disputent sur des anneaux généralement en plein air de 333 à 500 m, beaucoup plus grand que l'ovale olympique (250 m), dans une ambiance survoltée d'hippodrome (avant la Covid-19!).

Pour que les parieurs puissent suivre leurs favoris, les couleurs de maillots sont immuablement associées aux numéros: blanc pour le 1, noir pour le 2, rouge pour le 3, etc jusqu'au violet pour le 9, puisque le keirin au Japon se dispute par séries de neuf coureurs,

contre six en compétition internationale.

Le sommet de la saison, le "Superbowl" du keirin, est le traditionnel Grand Prix disputé le 30 décembre, dont le vainqueur empoche l'équivalent d'un million de dollars (840.000 euros).

Longtemps, les champions locaux ont boudé l'équipe nationale. "Quand on gagne un ou deux millions d'euros par an, on n'a pas d'intérêt à aller perdre son temps sur des courses internationales qui vont juste leur faire perdre de l'argent", reconnaît pour l'AFP l'entraîneur de l'équipe olympique japonaise, le Français Benoît Vétu, embauché en 2016 justement pour apporter un encadrement de qualité et inciter les meilleurs à défendre les couleurs nationales.

La discipline est olympique depuis Sydney-2000. Mais le Japon

ne compte pour l'instant qu'une seule médaille de bronze, à Pékin-2008. Pour réussir "ses" Jeux à Tokyo, la Fédération a donc mis des moyens, et misé sur les méthodes européennes de préparation.

Les trois sélectionnés - une femme et deux hommes - sont effectivement des stars du keirin traditionnel, qui ont accepté de suspendre pour quelques mois leur lucrative carrière locale pour tenter l'aventure olympique.

"Benoît Vétu a introduit des méthodes de préparation scientifiques et changé l'état d'esprit des coureurs de keirin japonais, et ça marche", témoigne le journaliste Junki Iwasawa: "Le keirin n'est pas aussi important pour nous que le judo, mais c'est notre sport, et conquérir l'or olympique est notre défi".

Mohamed Houar : Les contraintes financières ont empêché le MCO de réaliser de meilleurs résultats



Les contraintes financières ont empêché le Mouloudia Club d'Oujda (MCO) de réaliser de meilleurs résultats au cours de la saison sportive 2020-2021, a affirmé, mardi, le président du

club, Mohamed Houar.

S'exprimant lors d'une conférence de presse pour présenter le bilan du MCO lors de cette saison, M. Houar a souligné que le collectif oujdi a réussi malgré tout

à garder la cinquième place au classement de la Botola Pro D1, soit la même performance que lors de la précédente saison, et ce grâce aux efforts louables des différents composants du club.

Cependant, il aurait pu obtenir de meilleurs résultats, si ce n'est l'effet de plusieurs contraintes, en particulier financières, a-t-il expliqué, notant que le club vit jusqu'à présent une crise financière qui ne manque pas d'influencer négativement la préparation et les résultats de l'équipe.

Il a aussi relevé que la préparation de la prochaine saison se trouve compromise par l'interdiction de recrutement qui frappe le MCO, une situation qui risque de mettre à mal l'objectif de continuité fixé par la direction du club au niveau du staff technique.

M. Houar a appelé l'ensemble des Oujdis et les acteurs soucieux de l'avenir du MCO à soutenir ce club qui jouit d'une riche histoire mais qui aujourd'hui «souffre en silence».

Chaoui n'est plus

La scène sportive nationale vient de perdre une perle du football qui a marqué les années 70, le légendaire gardien de but Ahmed Belkorch, connu sous le pseudonyme "Chaoui", a-t-on appris auprès de sa famille.

Chaoui fut l'un des meilleurs joueurs ayant porté les couleurs du KACM et de la sélection nationale dans les années 1970, notamment lors des phases finales de la CAN 1972 au Cameroun et des éliminatoires de la Coupe du monde 1974 à Munich.

Il s'était également distingué durant les Olympiades de 1972 à Munich, jusqu'aux éliminatoires de la CAN de 1996.

Né en 1952 à Derb Dhabashi d'une famille marakchie, Chaoui a rejoint le KACM à l'âge de treize ans, avant de porter le maillot de l'équipe nationale aux côtés des Becho, Perses, Khalifa, Zahrawi, Boudjemaa, Cala...

En ces douloureuses circonstances, «Libé-Sport» présente ses condoléances les plus attristées à la famille du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



Chassé du Pakistan par les événements déclenchés par Bush II, de retour à Bruxelles, tu m'as demandé de venir y faire les agrandissements des photos de la stèle. Par un reste de loyauté à ton égard, je n'ai pas mis Lodger au courant. Mais le vieux filou, voyant que les équipes de sumérologues qu'il avait mis au travail n'arrivaient à aucun résultat, m'a convoqué chez lui, m'a cuisiné avec férocité pour essayer de savoir ce que tu savais. Il se doutait que tu avais photographié la stèle. Il m'a menacé. Il avait de quoi me faire chanter et je le savais capable de meurtre. Il m'a forcé à t'envoyer des lettres anonymes pour te faire croire que tu mettais en danger ta femme et ta fille si tu publiais le résultat de tes travaux. Lui et moi sommes donc responsables de votre situation de prisonniers, vous à Bruxelles, et la petite à Londres.

Empoisonner la vie de personnes que j'aime et admire, les trahir, devenir l'exécuteur des basses œuvres d'un escroc, attendre dans le manque le plus douloureux le moment où une piqûre me délivrera provisoirement de mes tourments... l'épave que je suis devenu va sombrer dans un instant. Le revolver est posé sur ce bureau où j'écris. Solide, fiable. J'en ai appris le maniement là-bas dans les montagnes du Pakistan.

Tu as été à la poursuite de l'Âge d'Or dans un pays au plus bas de l'Âge de Fer. Tu as rencontré deux personnes corrompues que ne te

nuiroient plus. Finies les lettres de menaces. Vous êtes libres désormais de vivre à votre guise, d'aimer, de travailler, de voyager. Lodger mis en examen ne sera pas vraiment inquiet mais il ne pourra plus vous nuire. Je tiens à préciser qu'à aucun moment Brian n'a été mêlé à cette affaire. Je ne pense pas non plus que Cécilia vous cause des ennuis. Elle n'a jamais été dans les secrets de son père.

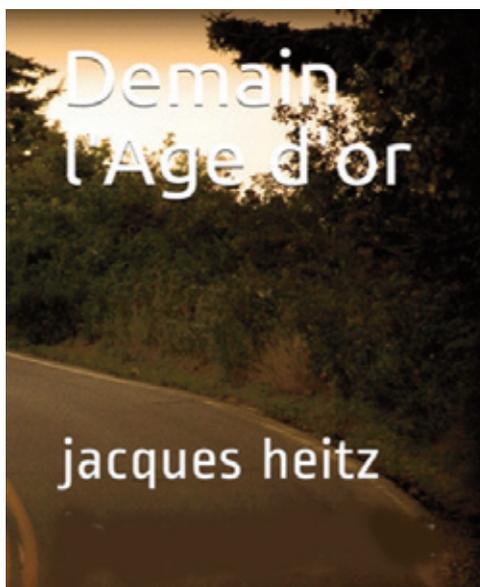
Toi Pétrus, tu vas passer à la postérité. Dès que tu auras publié ta traduction de la stèle des Licornes, tu deviendras un des archéologues les plus célèbres de ton temps. Moi je me retire du monde, je m'en vais. Je vous ai aimés. Mal aimés mais aimés. Mon dernier souhait ? Ne m'en veuillez pas. Gardez en mémoire mes rares bienfaits plutôt que mes nombreux méfaits.

- Maintenant, dis-je à Pétrus, tu vas pouvoir publier. Ce ne sera plus «perish if you publish» mais «publish and be happy».

- J'ai pensé, dit Roya dont je remarque les yeux rougis, que tu préférerais un whisky à du thé. Sers-toi donc.

- Il est quand même vrai, dis-je à Pétrus qui est resté immobile, en face de moi, tel un sphinx, pendant que je lisais la lettre, que tu vois davantage la lumière chez les gens que leurs ombres.

- Non, ne crois pas ça. Je vois les ombres. Mais de mon défunt ami Reto Müller, je vais retenir tout ce qu'il a fait de beau. C'est grâce à



ses photos que j'ai pu déchiffrer la stèle, c'est grâce à son association que des enfants ont pu être soignés, scolarisés. Je me souviendrai de ses bienfaits.

Je sors de la gare de Bruges bien emmitouffé dans ma parka. Soleil et froid intense. Revenir ici c'est comme rouvrir l'album des souvenirs, contempler à nouveau les photos des temps anciens comme je le

faisais lors du déménagement de Manosque. Je parcours d'un pas alégre les lieux familiers. Pétrus, Roya et Shanti sont libres désormais. Reto est mort, je me sens bien vivant, content d'aller retrouver Odile. Mon sac à dos me semble très léger, j'ai soigné ma peau, je n'ai mal nulle part. Mon père est mort, ou mais très vieux, après avoir coulé des jours paisibles dans son jardin de

Provence. La mort est dans ma vie mais aujourd'hui elle ne m'alourdit pas. Le soleil d'ici ne chauffe pas mais dispense une lumière d'une transparence bleutée, irisée que l'on ne trouve que dans le Nord après la pluie ou le gel. Je parcours le Mark, je salue le beffroi, je vais jusqu'au Tonlieu, reviens vers la place de l'hôtel de ville que traversent à grand bruit les calèches. Me voilà sur la Dijver, une de mes promenades favorites. Je longe le canal. Aujourd'hui ce ne sont pas les eaux noires où ma mère menaçait régulièrement d'aller s'engloutir. Elles reflètent le ciel bleu, les murs des demeures médiévales en briques brun-rouge. J'ai assisté jadis à une conférence de Pétrus sur les briques. Pas sur les briques roses de Toulouse ou d'Albi. Ni sur les briques des villes du Nord, noircies de suie, ruisselantes de pluie, qui engendrent déprime et mélancolie et nécessitent des torrents de bière pour que le moral résiste à un climat pareil. Non, Pétrus parlait de la pérennité des briques dans le sous-continent indien. Du temps de leur splendeur, les Proto-Indiens les cuisinaient, les rendaient ainsi plus résistantes. Par la suite - désertification et manque de bois pour alimenter les fours - ils n'utilisaient plus que des briques crues - début de la décadence. Taille standard depuis 5000 ans de l'Indus au Gange : la largeur moitié de la longueur et la hauteur moitié de la largeur.

(A suivre)

Recettes

Muffins aux tomates séchées

Ingrédients pour 4 personnes

80 g de tomates séchées
100 g d'emmental râpé
3 oeufs
150 g de farine de blé
1 sachet de levure chimique
120 ml de lait
1 pincée de sel
1 cuillère à soupe d'huile d'olive
romarin

Préparation de la recette

Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6). Mixez les tomates confites. Rincez et ci-

selez le romarin.

Tamisez la farine avec le sel et la levure dans un premier saladier.

Dans un second, battez les oeufs avec le lait et l'huile.

Réunissez les deux préparations en une seule, ajoutez les tomates confites et les herbes, mélangez rapidement sans trop travailler la pâte.

Remplissez les moules à muffins de cette préparation et enfournez pour 25 minutes.

Laissez tiédir et servez en apéritif ou en entrée.



Le crocodile cubain, un peu trop courtisé par son cousin américain

Il peut y avoir des inconvénients à être courtisé quand on est une espèce en danger d'extinction comme le crocodile cubain. Soumis aux ardeurs de son cousin américain, l'animal est menacé d'hybridation. Mais les scientifiques se demandent s'il ne faut pas laisser faire la nature.

C'est le jour de la chasse aux oeufs, dans le parc d'élevage de crocodiles de la réserve naturelle Ciénaga de Zapata, au centre-sud de l'île cubaine.

Dans chaque enclos où les animaux sont en semi-liberté, un petit groupe d'employés, cerné par des nuages de moustiques, repère les monticules de terre où les femelles crocodiles ont caché leurs oeufs.

L'objectif ? Les retirer soigneusement pour les emmener en couveuse, où leurs chances de survie sont multipliées.

"Voler" les oeufs d'une maman crocodile n'est pas si simple: celui chargé de creuser le monticule est entouré de cinq hommes, armés de bâtons pour repousser les animaux aux dents pointues, cachés sous les hautes herbes ou pouvant surgir de l'eau à tout moment.

"Il faut faire très attention car les animaux s'attaquent", explique Gustavo Sauza, 42 ans dont 23 passés à travailler au parc comme vétérinaire.

Transportés dans des bidons, les oeufs passeront 80 à 85 jours en couveuse, avant d'éclore.

Entre 500 et 1.000 bébés crocodiles naissent chaque année dans le

parc, permettant de maintenir la population autour de 4.500 et d'en relâcher une centaine par an dans la nature, où ils seraient environ 3.000.

Mais dans la Ciénaga de Zapata, unique habitat du crocodile cubain, s'aventure une espèce voisine, le crocodile américain, venu des côtes de l'île pour se reproduire avec lui.

Dans cette zone marécageuse, un sur deux serait déjà un hybride.

Jaune et noir, le crocodile cubain (*Crocodylus rhombifer*) est plus petit, haut sur pattes, et réputé agressif. L'exemplaire américain (*Crocodylus acutus*), présent en Amérique centrale, à la pointe de la Floride et dans plusieurs îles des Caraïbes dont Cuba, est plus timide, de couleur plus foncée. Le premier ne navigue qu'en eaux douces, le second passe tranquillement de mer en rivière.

Les connaisseurs les distinguent au premier coup d'oeil, "bien sûr!", dit Jonge Luis Monero, 56 ans, employé du parc depuis 1987.

"Dans les Amériques, il n'y a pas d'autres crocodiles qui ressemblent au Cubain", assure-t-il, portant dans ses bras un jeune animal de 4-5 ans, musclé par sécurité.

Long d'une cinquantaine de centimètres, "il a les yeux verts car il est petit", ensuite ils vireront au noir. "Chez le crocodile américain ça ne change jamais, ils seront toujours verts", explique Jonge Luis, qui rappelle que le crocodile, "c'est ce qui symbolise l'île de Cuba" car sa forme ressemble au corps de l'animal.

L'hybridation est une "menace" tout comme le braconnage et la réduction de son habitat naturel, souligne Etiam Pérez-Fleitas, 42 ans, spécialiste en espèces exotiques du parc.

En jeu, la "perte d'identité" de l'espèce cubaine, classée en danger critique d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), raconte l'expert.

Pour y remédier, une étude génétique en 2008 a permis d'exclure les crocodiles hybrides de la reproduction dans l'élevage.

"Mais il faut rappeler que l'hybridation a aussi joué un rôle dans l'évolution, dans l'apparition de nouvelles espèces", note Etiam: si le phénomène est provoqué par l'homme, alors il faut le freiner. Si ce mariage est l'oeuvre de la nature, peut-être faut-il juste ne rien faire.

Et l'hybride qui en résulte pourrait être une espèce plus résistante, combinant l'agressivité du modèle cubain et l'adaptabilité de l'américain.

"Nos études se concentrent sur la recherche de preuves confirmant que c'est une hybridation naturelle" - dans des fossiles qui montreraient que le mélange est ancien -, juste accélérée par l'activité humaine comme la construction de canaux à travers l'île. Les scientifiques avancent prudemment pour éviter toute décision précipitée. Face à une bête qui vit jusqu'à 70 ans en captivité, il vaut mieux avoir "des plans à très long terme", sourit Etiam.